

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président
Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire
M. CAMILLE GENEST, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LA GESTION DE L'EAU
AU QUÉBEC**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 4

Séance tenue le 24 novembre 1999, à 19 h 30

Salle Dom Polski
1956, rue Frontenac
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 24 novembre 1999	1
MOT DU PRÉSIDENT	1
LE PRÉSIDENT:.....	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES:	
ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC:	
PIERRE GÉLINAS, DENIS ISABELLE, RENÉ MORENCY.....	1
ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC:	
MICHEL DUPRAS, MICHÈLE JODOIN.....	21
STRATÉGIES SAINT-LAURENT:	
MARC HUDON, GUY LAROCHELLE, GAËTAN ROY.....	34
REPRISE DE LA SÉANCE.....	
ISABELLE BEAUDOIN ET ÉRIC-MARTIN GALLANT:.....	51
LUCIE McNEIL.....	64
DROIT DE RECTIFICATION:	
LUCIE McNEIL.....	79

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Reprise de l'audience publique sur la gestion de l'eau au Québec. Bonsoir à chacun, chacune d'entre vous! Nous en sommes à la deuxième partie de l'audience et, comme vous le savez, cette partie est consacrée à l'audition de mémoires.

10 Notre deuxième tournée du Québec a commencé vers le 20 septembre et on est dans la dix-huitième région, la dernière, mais pas la moindre, c'est le cas de le dire, parce qu'il y a quelque chose comme quatre-vingt-dix mémoires à Montréal. Alors, on siège plusieurs jours et plusieurs soirs.

15 Le cadre de la soirée, c'est que, évidemment, cinq groupes ce soir sont prévus pour intervenir. L'intention de votre part est de venir contribuer à l'audience, de venir apporter votre richesse, votre expérience et, éventuellement, attirer l'attention de la Commission sur un certain nombre de points, sur des orientations, des recommandations que vous estimez pertinentes pour la mise en place d'une gestion de l'eau au Québec qui corresponde à la situation de maintenant, au défi de l'heure.

20 Pour le déroulement, je vous demande, en venant présenter votre mémoire, de nous faire une brève synthèse de votre mémoire, une dizaine de minutes, on pense. Ça peut aller à quinze minutes. Nous avons déjà lu vos mémoires, ce qui nous permet dans la deuxième partie de poser des questions et d'aller vérifier avec vous un certain nombre de choses, de vous situer par rapport à d'autres intervenants pour bien comprendre le sens et la portée de vos recommandations.

30 La procédure prévoit qu'à la fin de la soirée, il y ait ce qu'on appelle un droit de rectification qui est accordé à toute personne dans l'audience, c'est-à-dire que s'il y a eu des erreurs de faits, il y a moyen de rectifier à ce moment-là. Ce n'est pas un droit argumentaire, ce n'est pas faire une contre-démonstration ou réfuter l'adversaire, mais simplement corriger les erreurs de faits s'il y en avait eu.

35 Alors, sans plus de préambule, je demande donc maintenant à l'Ordre des ingénieurs du Québec de se présenter. Alors, bonsoir, messieurs!

M. RENÉ MORENCY :

40 Monsieur le président, madame et monsieur les commissaires, c'est avec plaisir que l'Ordre des ingénieurs du Québec s'est joint à la démarche du gouvernement et aux travaux de cette Commission pour doter le Québec d'une politique relative à la gestion de l'eau sur son territoire.

Comme vous le savez sans doute, l'Ordre des ingénieurs du Québec encadre la pratique professionnelle de plus de 42 000 ingénieurs dans la province.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que je peux juste vous demander de vous identifier et d'identifier vos collègues, s'il vous plaît?

M. RENÉ MORENCY :

J'avais l'intention de le faire à la fin, si vous me le permettez.

LE PRÉSIDENT :

Ah! je m'excuse. Je vous ai coupé dans la formule oratoire. Allez-y.

M. RENÉ MORENCY :

Et ses membres, les 42 000 ingénieurs sont actifs dans tous les secteurs d'activité économique, en partant de la santé à la production alimentaire, en passant par tous les domaines de génie minier, civil et etc. Et ils sont aussi présents dans toutes les régions du Québec.

Depuis plusieurs années, l'Ordre participe activement aux différents débats environnementaux, soit la gestion des déchets, l'évaluation environnementale, la gestion de l'eau, la gestion des sols contaminés et la gestion de la qualité de l'air. L'Ordre prête son concours aux intervenants préoccupés de développement durable. La participation de l'Ordre des ingénieurs du Québec au présent débat est donc en continuité avec les actions passées.

Pour vous présenter les grandes lignes de notre mémoire, je vais céder la parole à mes deux collègues. Il s'agit à ma gauche de monsieur Denis Isabelle, ingénieur, président du Comité de l'environnement de l'Ordre des ingénieurs du Québec et qui oeuvre dans le domaine du génie conseil; et à sa gauche, monsieur Pierre Gélinas, ingénieur, membre du Comité de l'environnement et professeur de l'Université Laval. Et pour ma part, je vais me présenter, René Morency, je suis vice-président de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

M. DENIS ISABELLE

Oui, monsieur le président, le mémoire de l'Ordre reprend les thèmes suggérés dans le document de consultation. Nous n'avons pas cherché à répondre à toutes les questions soulevées dans le document de consultation mais plutôt à donner des orientations sur les principaux thèmes ou sous-thèmes. Nous présentons un certain nombre d'objectifs que devrait tenter d'atteindre une politique de l'eau et des actions à mettre en oeuvre.

90 À notre avis, trois principes sous-tendent la politique de l'eau: premièrement, protection de la qualité de l'eau et maintien des fonctions écosystémiques. L'eau est une ressource non remplaçable tant pour les humains que les écosystèmes.

95 Deuxièmement, exploitation durable de l'eau. L'eau n'est pas une ressource inépuisable au sens technico-économique, car s'il est possible de trouver de nouvelles sources d'énergie ou de nouveaux matériaux, on ne peut remplacer facilement l'eau polluée par l'activité humaine. Une eau polluée peut comporter des coûts importants de dépollution pour être utilisable ou encore exiger la mise en place d'infrastructures coûteuses pour capter l'eau nécessaire.

100 Troisièmement, gestion intégrée fondée sur la coopération. Ce principe doit s'appliquer sur des bases locales, régionales, nationales et internationales. Il implique la participation active des communautés concernées et reconnaît à tout citoyen le droit fondamental de l'accès à la ressource pour ses besoins élémentaires.

105 La mise en oeuvre de ces principes dans les différents domaines requiert à la base un ensemble de mesures peu coûteuses et surtout une cohérence dans les actions. Dans plusieurs cas, les mesures à prendre consistent à bonifier ce qui se fait déjà. C'est le cas notamment de l'information sur l'eau et ses usages.

110 L'information pertinente est souvent disséminée dans les municipalités, les entreprises et les agences gouvernementales. Ces bases de données sont nécessaires à une gestion rationnelle de l'eau. Il suffirait donc d'un effort minimal pour que toutes ces informations soient plus facilement accessibles. Le gouvernement pourrait, par exemple, envisager de regrouper ces ressources pour réaliser les cartographies appropriées et maintenir les bases de données. Un mandat de coordination pourrait être confié au ministère des Ressources naturelles, qui dispose déjà d'une expertise dans le domaine.

120 De même, l'inventaire de tous les puits pourrait être constitué à partir des émissions de permis de construction. Les municipalités pourraient demander que l'installation d'un puits soit enregistrée. Cette mesure serait peu coûteuse et permettrait de devenir une image rapide de l'utilisation de l'eau souterraine.

125 Maintenant, plus en détail, l'Ordre des ingénieurs a formulé dans son mémoire des recommandations. Pour les fins de notre présentation de ce soir, nous insistons sur quelques-unes d'entre elles, laissant ainsi du temps pour discuter avec les membres de la Commission.

130 Dans le cas des eaux souterraines, nous croyons que la politique doit donner des orientations dans quatre domaines. Premièrement, il faut poursuivre des objectifs de réduction et d'élimination de la pollution, en particulier les pollutions diffuses. La

contamination de l'eau souterraine réduit ses usages et sa décontamination est une opération difficile et coûteuse. La prévention s'avère la meilleure stratégie.

135 Deuxièmement, il faut aussi mieux encadrer les ouvrages de captage et baliser le rabattement causé par les pluies. Dans plusieurs zones du territoire, les populations, les entreprises puisent leur eau du sous-sol. Il est donc important que l'eau soit protégée de la pollution pour éviter un accroissement substantiel des coûts d'approvisionnement.

140 Troisièmement, les études d'impact devront être exigées pour tout prélèvement au-delà d'un certain volume. Il ne faut pas oublier que si dans beaucoup de cas, l'eau prélevée est retournée à la nature, il existe des situations où l'eau est transportée dans d'autres zones géographiques. Si les prélèvements pour l'exportation hors des régions sont importants, il faut s'assurer qu'il n'y a pas d'effets à long terme sur les écosystèmes et sur la satisfaction des besoins humains locaux.

145 Quatrièmement, les municipalités et les MRC doivent inclure l'eau souterraine dans leur schéma d'aménagement. Cela permet de mieux concilier les usages du territoire et de la protection de l'eau.

150 Concernant le régime juridique de propriété, l'Ordre ne formule pas de recommandation spécifique. C'est une question complexe et nous craignons que ce débat ne canalise les énergies et empêche de mettre en oeuvre les mesures de protection qui s'imposent dès maintenant.

155 Dans le cas des eaux de surface, il faut aussi mettre l'accent sur la préservation de la qualité et la conservation. On doit poursuivre les efforts de réduction de la pollution, qu'elle soit d'origine urbaine, agricole ou industrielle. Les eaux de surface répondent à de multiples besoins. Leur détérioration ne peut que limiter les usages et accroître les coûts de fonctionnement de différents équipements et causer des dommages aux écosystèmes qui supportent nombre d'activités humaines.

160 165 Les industriels, le gouvernement, les municipalités et les citoyens ont investi des sommes d'argent importantes, au cours des dernières années, dans la dépollution et il importe de poursuivre cette tâche, sans quoi les investissements consentis seront simplement perdus.

170 La priorité des actions ou des interventions doit être axée sur la maximisation des gains nets sociaux selon ce qui procure le plus de richesse ou de bénéfices. Les analyses coûts-bénéfices peuvent servir de base pour la prise de cette décision. Il faut aussi que la politique aborde la question de la tarification des usages de l'eau, en particulier celle de l'eau potable. Si on veut introduire une rationalité dans l'utilisation de l'eau, les mécanismes économiques sont probablement les meilleurs outils pour y arriver.

175 Comme dans le cas des eaux souterraines, la politique doit donner des indications claires quant aux prélèvements massifs des eaux de surface, en particulier sur le plan des paramètres écologiques, pour assurer le maintien des écosystèmes et des activités humaines. À cet effet, des études d'impact doivent être exigées pour tout prélèvement massif.

180 Une gestion par bassin versant apparaît souhaitable dans un certain nombre de cas. Cependant, notons que la mise sur pied d'une telle approche ne serait pas sans soulever certaines difficultés. En effet, le découpage administratif actuel du territoire ne correspond pas au bassin versant. Sa mise en oeuvre pourrait donc soulever des difficultés de coordination entre plusieurs unités administratives. La création de régie doit être analysée au cas par cas. La politique doit faire preuve de souplesse à cet égard.

190 Dans le domaine des infrastructures urbaines, qui est complexe dans la mesure où il fait intervenir un grand nombre de municipalités et touche la vie de tous les citoyens, et aussi parce que les connaissances sur l'état général des systèmes d'égouts et d'aqueducs sont incomplètes, il est difficile de se forger une opinion sur l'ampleur des problèmes et des investissements qui seraient requis pour la remise à niveau des infrastructures. Il nous semble donc opportun de créer, à court terme, un programme pour établir un constat clair. Le gouvernement pourrait aider les municipalités à déterminer l'état des réseaux d'aqueducs et d'égouts en vue de planifier convenablement les investissements.

195 On pourrait profiter de cette occasion pour soutenir le développement de base de données comptables pertinentes, afin de bien mesurer le coût de revient réel des services d'eau, comparer la performance des différents systèmes et établir éventuellement les tarifications appropriées.

200 En outre, les municipalités n'ont pas l'habitude d'informer régulièrement les citoyens sur la qualité de l'eau disponible dans les réseaux. Il serait intéressant qu'un rapport annuel sur la qualité de l'eau et l'état des infrastructures soit fourni au public. De plus, l'occasion se prêterait bien pour promouvoir l'adoption de technologies de pointe pour la gestion, le contrôle et l'entretien de l'équipement.

210 Ces questions sont d'autant plus importantes que plusieurs intervenants proposent la privatisation de ces systèmes pour pallier les difficultés rencontrées par les municipalités. Il faut faire la distinction entre la gestion confiée au secteur privé et la privatisation complète des systèmes.

215 Il y a déjà, au Québec, des cas de gestion des infrastructures par le secteur privé, qui semblent donner des résultats acceptables. Par contre, il n'y a pas d'expérience de privatisation des investissements. Sans vouloir trancher le débat entre le public et le privé, mentionnons simplement que les exigences et les expériences étrangères ne nous donnent pas un son de cloche uniforme sur les bienfaits de la privatisation.

220 Soulignons aussi qu'une gestion publique ou privée ne change en rien l'un des paramètres de base: ce sont les citoyens qui, d'une façon ou d'une autre, paient la facture des services d'eau.

225 Nous croyons que la politique doit laisser toute la souplesse voulue en cette matière, de manière à permettre aux autorités publiques locales et aux populations concernées la possibilité de choisir le meilleur moyen d'offrir ces services indispensables.

230 235 L'eau, comme le souligne le document de consultation, est un enjeu important au niveau international. Plusieurs pays connaissent une rareté de ressources. Dans certains cas, le partage des ressources est une source de conflit, ce qui a amené plusieurs intervenants québécois, au cours des dernières années, à proposé l'exportation d'eau en vrac, à la fois pour combler ces besoins et créer de la richesse au Québec.

240 245 L'exportation de l'eau en vrac n'est pas en soi une source de richesse incommensurable. La comparaison avec le pétrole ne tient pas. Par analogie avec le domaine des forêts, si les billes brutes étaient exportées et non transformées, la richesse créée serait moindre en comparaison de la situation actuelle. L'exportation de l'eau en vrac n'est pas différente, en termes de logique économique.

250 Sur un plan technique, l'opération n'est pas non plus sans problème. Il faut non seulement des moyens de transport adéquats, mais aussi des infrastructures pour recevoir de grands volumes d'eau, pour la traiter et la distribuer. Plusieurs pays visés pour l'exportation ne disposent pas de tels équipements et l'investissement à consentir accroîtrait fortement le prix de l'eau. Cette dynamique devra être mise en perspective de la capacité réelle des populations visées à payer un prix élevé pour l'eau.

255 260 Sur un plan social et écologique, l'opération ne semble non plus des plus appropriée. Il nous apparaît donc plus sage de laisser de côté cette option. S'il s'avère impossible sur le plan juridique d'empêcher l'émergence de cette activité, il faudrait, comme on l'a indiqué précédemment, soumettre les projets d'exportation à la procédure d'évaluation environnementale et d'examen public.

Si l'on examine attentivement les situations où l'eau se fait rare, on découvre que cette rareté est largement accentuée par une gestion inadéquate. Même aux États-Unis, on reconnaît que les problèmes rencontrés sont largement dus à des mécanismes de gestion inadéquats. Ainsi, il faudrait mieux concentrer nos efforts à exporter notre expertise en matière d'infrastructures et en gestion de l'eau vers les pays dans le besoin. Cette approche aurait l'avantage d'accroître la richesse des pays où nos compétences seraient utilisées. Le transfert technologique effectué apporterait des solutions durables et récurrentes.

265 Par ailleurs, le Québec se doit d'être actif dans les forums internationaux, en particulier ceux qui traitent des eaux partagées avec nos voisins. Des problèmes peuvent se

poser et il y a lieu d'être présents pour que les solutions et les stratégies adoptées tiennent compte des besoins du Québec.

265 Sur le plan des technologies susceptibles de protéger la qualité de l'eau et d'éviter le gaspillage, il est nécessaire d'encourager le développement de telles technologies tant dans le domaine municipal qu'industriel. Une réglementation environnementale basée sur les objectifs plutôt que sur les moyens constituerait un moteur de développement technologique puissant.

270 Mentionnons pour terminer que le progrès technique et l'amélioration de nos méthodes de gestion passent obligatoirement par la disponibilité d'une main-d'oeuvre compétente. Le malaise vécu dans les institutions d'enseignement supérieur préoccupe l'Ordre des ingénieurs du Québec. Il ne faudrait pas que les problèmes actuels conduisent à une pénurie de spécialistes. Dans ce contexte, une politique d'eau deviendrait vite inutile.

275 Monsieur le président, je vous remercie de votre attention, et mes collègues et moi, nous nous ferons un plaisir de répondre à vos questions concernant notre mémoire.

LE PRÉSIDENT :

280 Alors merci beaucoup, d'abord, messieurs, de votre présence et de prendre la peine de vous pencher sur un problème de cette envergure et de faire des propositions à la Commission.

285 La première question qui m'était venue, moi, en travaillant votre texte - et le texte que vous m'avez lu, je parcourais mes pages de travers et je ne me retrouvais pas dans l'ordre du texte - c'était la suivante et qui est à la page 15 du mémoire, du moins dans la version que moi, j'avais, dans laquelle vous dites:

290 «L'un des problèmes éprouvés par les municipalités est lié aux règles encadrant la fiscalité municipale. Les dépenses d'entretien doivent être payées à même les revenus courants et les investissements se font toujours sur la base d'emprunt. La Municipalité ne peut créer des réserves financières requises pour les infrastructures. Ajoutons à cela une tarification qui ne considère pas tous les coûts, y incluant le financement des infrastructures.»

295 Donc si je dois bien comprendre, pour la pérennité des infrastructures, vous demandez une modification du calcul de l'eau et de ce qu'on peut appeler la fiscalité municipale.

M. DENIS ISABELLE :

Oui, monsieur le président. Il y a deux choses, en fait, qui sont suggérées dans cette partie-là du mémoire. C'est premièrement changer un peu les mécanismes de financement, la façon que les municipalités font, par exemple, des règlements d'emprunt pour les infrastructures et d'avoir, par exemple, la possibilité de constituer des fonds par avance pour l'amélioration ou l'entretien ou le remplacement éventuel des infrastructures. Ce qui n'est pas actuellement le cas, d'une part.

Et d'autre part, actuellement, il n'y a pas d'obligation pour la Municipalité à ce que le compte d'eau représente le vrai coût de fournir l'eau et de traiter les eaux usées. Donc, il peut y avoir une partie du coût qui est absorbée dans le reste de la facture de taxes municipales. Donc, la partie qui est vraiment identifiée comme étant le coût de l'eau n'est pas le vrai coût réel que représente ce service-là.

Et notre suggestion, c'est de changer les règles comptables ou de permettre ou peut-être même d'aller jusqu'à obliger que, finalement, la facture d'eau soit le vrai coût de l'eau. Parce que c'est quand les citoyens ou les industries, les utilisateurs paient le vrai coût de la ressource, que la gestion va être plus en fonction des vrais coûts réels. Sans ça, on se leurre en pensant qu'on a une ressource à bon marché, on la paie de toute façon sans s'en rendre compte. Donc, la gestion et l'utilisation ne sont pas optimales, à ce moment-là.

LE PRÉSIDENT :

Et donc, vous voudriez que ce coût-là, d'une part, apparaisse clairement.

M. DENIS ISABELLE :

Apparaisse et soit fidèle par rapport à tout ce que coûte le service d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous souhaitez, en plus, l'établissement de fonds dédiés? Parce que si j'intègre tous les coûts, j'intègre les coûts d'investissement.

M. DENIS ISABELLE :

Les coûts d'investissement, exactement.

LE PRÉSIDENT :

345 Ça veut dire qu'à chaque année, je reçois plus que le coût d'opération, ce qui veut dire que là, vous obligez la Municipalité à ne pas prendre le surplus qu'elle reçoit pour le passer dans son administration courante, mais vous l'obligeriez à prendre cette partie-là et à la mettre de côté comme une réserve intangible. C'est ça que vous voulez, là.

M. DENIS ISABELLE :

350 C'est en plein ça, monsieur le président. Vous avez bien compris.

LE PRÉSIDENT :

355 C'est parce que vous venez jouer dans la game politique, au plan municipal, pas ordinaire là.

M. DENIS ISABELLE :

360 Oui, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

C'est ça que vous demandez.

365 **M. DENIS ISABELLE :**

Oui.

M. PIERRE GÉLINAS :

370 En fait, ce n'est pas intangible. Cet argent-là, c'est ce qui sert à maintenir le système. Actuellement, on attend que tout soit hors d'état de servir, par petits tronçons, par petits bouts, puis à ce moment-là on est obligé de faire des études qu'on paie très cher parce que c'est en crise. Ensuite, les investissements doivent se faire par des emprunts publics. Au bout de la ligne, je ne pense pas qu'il y ait une différence appréciable dans le coût total.

380 Par contre, si on veut entretenir des équipements, disons, qui ont une durée de vie de 100 ans, comment on gère quelque chose qui va durer 100 ans? Qu'est-ce qu'on fait après 25 ans? Donc, si on attend 100 ans, à ce moment-là, tout est à changer puis ça coûte beaucoup plus cher.

LE PRÉSIDENT :

385 Je vais essayer de faire un peu de l'histoire. Si on regarde le Programme d'assainissement, en réalité, le Programme d'assainissement n'a eu lieu que parce que le Québec a précédé les municipalités et leur a offert 90 % des frais pour les convaincre de faire un programme d'assainissement, d'installer des intercepteurs, les usines d'épuration. Si le gouvernement ne l'avait pas fait, les municipalités ne l'auraient pas fait. De sorte qu'on peut se dire que peut-être les municipalités, leur stratégie, c'est de ne rien faire en attendant que la situation soit si désenparée que le gouvernement soit obligé de subventionner.

395 Si vous demandez une modification de la fiscalité avec des charges très précises, là, vous venez casser la culture qui est en place. Est-ce que je me trompe là-dessus? Est-ce que je vais trop loin?

M. DENIS ISABELLE :

400 En fait, je comprends votre référence au Programme d'assainissement des eaux. Et dans ce programme-là, plutôt que d'imposer des réglementations, le gouvernement a payé largement, en forte proportion, les investissements requis par les municipalités, sans nécessairement imposer de réglementation. Il y avait des directives, un encadrement quand même, mais ce n'était pas l'approche réglementaire.

405 Dans ce cadre-là, ça aurait pu se passer de façon différente - mais là, nous ne sommes pas politiciens - ça aurait pu se passer sous forme d'un règlement sur les rejets et puis il aurait pu y avoir quand même un programme d'aide aux municipalités qui voulaient investir, parce qu'on était justement dans la situation où on a laissé détériorer une situation.

410 On n'a pas traité les eaux usées et puis le Québec a pris un certain retard, on s'est ramassé à un moment donné où est-ce qu'il a fallu investir massivement pour se mettre à niveau et puis pour sauver nos écosystèmes et nos cours d'eau. Mais c'était le fruit d'un retard d'un manque d'investissement.

415 Du côté de l'eau potable, les citoyens s'attendent avoir de l'eau potable. C'est un service municipal essentiel. Les municipalités leur rendent. Par contre, c'est un peu la même chose qu'avec les eaux usées, ils n'accumulent pas d'argent, ils ne facturent pas le vrai coût.

420 On opère, on facture l'eau avec un système de taxation qui n'est pas représentatif de la réalité et puis on utilise les équipements jusqu'à ce qu'ils deviennent désuets ou dépassés ou trop usés. Et puis là, on doit à grands frais emprunter, les réparer ou les échanger par des nouveaux et puis on continue toujours de facturer la même chose. Finalement, tout le reste des frais supplémentaires est enveloppé dans le compte de taxes générales. Donc,

l'usager ne paie le vrai coût. La Municipalité n'est pas encouragée à prévenir les coûts puis à constituer des fonds d'avance.

430 Nous, c'est cette dynamique-là, cette façon de faire, qui consiste à attendre que les équipements soient hors d'usage ou près de ne plus être satisfaisants de remplir leur fonction, qu'on voudrait qui soit changée un peu pour avoir une approche de gestion plus prévoyante, autant pour l'approvisionnement en eau potable que du traitement des eaux usées.

435 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Je voudrais vérifier avec vous, que vous m'apportiez la précision. Quand vous abordez l'exportation de l'eau en vrac - je pense que c'est à la page 18, ici - vous dites, à la fin:

440 «Il faudrait au moins soumettre les projets aux procédures d'évaluation des impacts et d'examen public.»

445 Mais si on revient un peu plus avant, à l'élément «eaux de surface» à votre page 11, lorsque vous nous faites remarquer - et bien sûr, à bon droit, c'est tout à fait normal - que les eaux de surface alimentées par les eaux souterraines, donc quand il y a un déséquilibre, l'un affecte l'autre, vous dites aussi, à la fin:

450 «Il serait souhaitable que la politique contienne des dispositions techniques.»

455 Donc, que dans le projet de politique ou dans la politique, il y ait les dispositions techniques pour, par exemple, confirmer ce que vous appelez le concept de débit minimum écologique déjà utilisé au cours de certaines études d'impact de projets en milieu hydrique.

455 Alors, si je fais le lien avec ce qu'il y a à la fin, la procédure d'évaluation des impacts, est-ce que vous l'appliqueriez aussi à cela? Parce que je présume que là, ça peut aussi aller sur le captage pour de l'eau embouteillée ou des piscicultures?

460 **M. DENIS ISABELLE :**

460 Oui, ça s'appliquerait aussi à ce cas-là. Quand on propose de soumettre tous les projets d'interception ou de captage important d'eau à la procédure des études d'impact, c'est carrément parce qu'on pense que n'importe quel projet de captage important peut avoir des impacts sur les cours d'eau ou les écosystèmes.

465 Et on a vu dernièrement, dans certains projets en cours d'eau au Québec, la notion de débit écologique minimum qui a été utilisée à certains endroits. Donc, on suggère même de l'utiliser comme une règle, mais peut-être quitte à l'encadrer parce que là, ça a été développé ou ça a été mis au point sur une base ad hoc. Mais si le nombre de projets qui

470 puisent des quantités importantes d'eau se multiplie, il va falloir rationaliser ça et utiliser une bonne mesure ou un système uniforme pour que les projets puissent se comparer les uns avec les autres.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

475 Est-ce que lorsque vous mentionnez que la politique devrait contenir les dispositions techniques, c'est que vous souhaitez que dans la politique, il y ait, par exemple, un seuil minimal, en disant: «S'il y a 75 millilitres par jour, à ce moment-là ça doit être soumis»?

480 **M. DENIS ISABELLE :**

485 Non, pas en termes d'un pourcentage fixe mais plutôt en termes d'une méthodologie pour déterminer ce débit-là. Quand on dit «technique», c'est en termes de façon de faire: quels sont les principes, quelles sont les lignes directrices pour établir un débit écologique, qu'est-ce qu'on considère dans un calcul ou un exercice pour déterminer ce débit-là.

490 Et là, c'est un exercice qui doit se faire avec une équipe de spécialistes. On parle d'un problème multidisciplinaire, il y a un problème hydraulique, il y a un problème d'écosystème, il y a un problème d'habitat de poisson, etc., et tous les autres usagers, qui ne sont pas nécessairement des écosystèmes naturels, mais les autres usagers industriels ou municipaux du même cours d'eau qui ont aussi des besoins à satisfaire.

495 Donc, c'est un problème complexe. On ne voudrait pas qu'il se fasse de façon ad hoc. Ce serait intéressant donc qu'il y ait une méthodologie ou une technique ou une ligne directrice sur la façon de la faire.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

500 Donc, est-ce que je dois déduire de ce que vous nous dites qu'il vous apparaît à vous autres périlleux que, dans un projet de politique ou une politique, apparaisse un seuil pour ces évaluations-là.

M. PIERRE GÉLINAS :

505 Lorsqu'on parle d'un seuil, ordinairement, c'est un chiffre magique comme il existe beaucoup dans plusieurs règlements.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

510 75 mètres cubes ou quelque chose comme ça.

M. PIERRE GÉLINAS :

515 Mais dans ce cas-là, en fait, si on parle d'un cours d'eau dans les eaux de surface, chaque cours d'eau a un débit maximum minimum moyen. Donc, on ne peut pas avoir un nombre maximum. Donc, c'est toujours selon le débit ou le régime de cette rivière-là. C'est comme mon collègue suggérait, disons que c'est plus une approche, autrement dit: est-ce qu'on prend le débit minimum sur cinq ans comme étant le seuil maximum à partir duquel on doit faire une étude? Donc, c'est encadrer un petit peu cette méthodologie, d'établir ça.

520 Actuellement, disons, il y a du pièce par pièce, puis souvent les règles sont un peu floues. Dépendamment aussi des activités sur un bassin, la méthode change. Donc, ça laisse, pour les intervenants qui sont autres que les gens du gouvernement, disons, un peu de vague à l'âme.

525 **Mme GISELLE GALLICHAN, commissaire :**

Et ça vaut pour les eaux de surface et les eaux souterraines?

530 **M. PIERRE GÉLINAS :**

Assez souvent, il y a des projets, comme à Rivière-du-Loup, où les eaux souterraines affectaient les eaux de surface. Donc, effectivement, il faut dans certains cas considérer les deux.

535 **M. DENIS ISABELLE :**

540 L'autre élément là-dedans, c'est que quand on parle d'une rivière, un projet peut avoir un débit minimum. Mais là, si on a une multitude de projets sur la même rivière, ça ne peut pas être un chiffre fixe. Parce que là, 25 % de 25 %, de 25 %, après quatre projets, il ne reste plus d'eau dans la rivière. Donc, il faut une certaine façon d'harmoniser ça à l'échelle du bassin versant aussi.

545 **Mme GISELLE GALLICHAN, commissaire :**

550 Et peut-être pourriez-vous juste élaborer, avant que je cède la parole à mon collègue, quand vous avez dit: «Nous voyons le concept de gestion intégrée dans un bassin versant fondé sur la coopération.» Donc, pas de hiérarchisation dans votre esprit, qu'on soit dans un milieu rural où il y a des agriculteurs qui disent: «Ah! bien, nous, on doit avoir priorité», à votre avis, ça ne tient pas le coup, là, ça.

M. PIERRE GÉLINAS :

555 Bien, coopération veut dire aussi concertation. En fait, la base du fonctionnement d'un comité de bassin, c'est un peu l'expérience qu'on a avec COBARIC, c'est l'implication de toutes les parties prenantes dans un bassin: d'abord les élus parce que c'est eux autres finalement, disons, qui ont un pouvoir de taxer ou d'imposer certaines choses; ensuite, les utilisateurs.

560 Si on a un bassin qui est en Abitibi, bien, probablement que l'industrie minière, l'industrie forestière vont être beaucoup plus représentées. Si on est dans la Beauce ou dans la rivière l'Assomption, à ce moment-là, les producteurs agricoles, les vacanciers, les amants de la nature vont avoir aussi un rôle.

565 Donc, chacun des groupes d'utilisateurs ou de bénéficiaires ou d'habitants de ce bassin-là doit harmoniser, concerter ses besoins ou ses souhaits avec ceux des autres pour finalement arriver avec un consensus. Donc, la base, c'est plus le consensus et coopération. L'argent, c'est toujours encore au niveau des gouvernements, disons, que les plus grandes dépenses se font.

570 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Vous y croyez à cette...

575 **M. PIERRE GÉLINAS :**

Certainement.

580 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Plusieurs nous recommandent de ne pas oublier en toile de fond la nécessité d'un lieu d'arbitrage.

585 **M. DENIS ISABELLE :**

Oui, c'est parce que comme on le mentionne dans notre mémoire, le bassin versant recoupe toutes les autres unités administratives sans prendre soin des particularités géographiques, politiques. Donc, on a différents niveaux de gouvernement, différents découpages qui se recoupent là-dedans, puis des responsabilités.

590 Si on applique le principe de la gestion par bassin versant comme il se fait en Europe, par exemple, où on crée un organisme de plus qui vient se rajouter dans le système, on est persuadé que ça ne marchera pas. Alors, c'est pour ça qu'on utilise le mot «concertation». C'est les mêmes organismes qui ont déjà la responsabilité de la gestion de ces territoires-là.

600 Par contre, ceux qui partagent ensemble un bassin versant, on leur demande ou on leur suggère de suivre, par exemple, l'exemple de COBARIC, ou il peut y avoir d'autres modèles du même genre qui se développent, dans lequel pour les problèmes ou les décisions qui concernent la gestion de l'eau, on établit un moyen de concertation, une table de concertation.

605 La mécanique fine peut varier, mais il ne s'agit pas de se substituer ni de donner des ordres ou quoi que ce soit. C'est plutôt de s'entendre, de faire les arbitrages avec un point, un endroit où il y a des gens qui possèdent l'information qu'on a besoin. Pour faire ces arbitrages-là, il faut avoir l'information sur la dynamique de l'eau dans le bassin versant et puis en connaissance de cause, les gens après ça peuvent orienter, coordonner leurs actions.

610 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

615 Sur le transport de l'eau en vrac, vous mentionnez dans votre mémoire que l'exportation de l'eau en vrac n'est pas souhaitable. Et par ailleurs, plus tôt, vous parliez d'exiger des études d'impact pour les projets qui prévoient le transport de l'eau en vrac. Alors, est-ce que vous distinguez le transport de l'eau en vrac à l'intérieur des frontières et de l'exportation de l'eau en vrac?

620 **M. DENIS ISABELLE :**

625 Non. Tous les projets de captage important pour transfert d'un bassin versant à un autre, on considère qu'ils doivent être soumis aux études d'impact. Parce que, que ce soit pour l'exportation, si c'est de l'eau qui change de bassin versant ou qui est déplacée d'une distance considérable, il y a un impact environnemental.

630 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

635 Mais si vous dites d'abord: «Ce n'est pas souhaitable, donc il ne devrait pas y en avoir», c'est non à l'exportation?

630 **M. DENIS ISABELLE :**

635 C'est que nous considérons que même si nous croyons que ce n'est pas souhaitable, il pourrait y en avoir quand même. Et dans ce cas-là, une position de moindre mal, c'est de demander que les projets soient soumis aux études d'impact.

635 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

635 Mais là, vous dites au gouvernement: «Ce n'est pas souhaitable» et vous ne semblez pas croire que c'est ce qui va être retenu. Donc, il faut prendre des mesures additionnelles.

640

M. DENIS ISABELLE :

645

C'est en plein ça. Mais d'une manière ou d'une autre, si on veut faire logiquement, étant donné les risques ou les impacts potentiels de ces projets-là, qu'ils soient tout simplement soumis à la procédure d'analyse environnementale et puis d'audience publique, ça me semble la plus élémentaire logique.

650

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

655

C'est parce qu'il y en a plusieurs qui nous ont dit: «C'est non à l'eau en vrac», pour les mêmes raisons que vous avez données d'ailleurs, les raisons écologiques, environnementales, sociales, économiques, etc.

655

Alors, ça nous démontre une certaine ouverture au transport de l'eau en vrac, cette nuance-là.

660

M. RENÉ MORENCY :

660

On ne la défend pas. On dit que ça serait souhaitable.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

665

Oui, voilà, ça c'est juste, c'est marqué «souhaitable» dans votre mémoire.

670

Vous parlez d'un rapport annuel sur la qualité de l'eau potable. Alors, ça, c'est une notion, je pense que c'est la première fois qu'on nous suggère ça. C'est intéressant. Quelle forme ça pourrait avoir?

675

En France, vous parlez d'expérience française, il y a le concept de tableau de bord qui est mis à jour périodiquement et qui donne pour chacun des six bassins un état de santé général de l'eau, des écosystèmes aquatiques, et qui donne même le prix de l'eau pour chacun des distributeurs de l'eau. Donc, il y a une espèce de transparence qui permet la concurrence avec ce tableau de bord.

680

Vous, le rapport annuel, quelle forme vous y verriez?

M. DENIS ISABELLE :

685

Nous, on voit quelque chose de beaucoup plus proche du citoyen puis de la gestion de l'eau actuelle qui se fait au niveau municipal. C'est surtout par comparaison aux règlements qui entourent la commercialisation de l'eau. Si vous allez à l'épicerie acheter de l'eau, il y a un étiquetage, l'étiquetage est vérifié, la qualité de l'eau qui est indiquée sur la bouteille doit être dans la bouteille.

685 On se fait dire souvent par nos gestionnaires municipaux: «Vous achetez de l'eau en bouteille pour rien» parce qu'on nous fournit de l'eau de qualité supérieure, de toute façon. Nous, on dit: «Bien, si c'est la réalité, tant mieux. Alors, à chaque année, quand on va envoyer la taxe municipale, en même temps on va envoyer le rapport annuel d'analyse de l'eau.»

690 Dans le cas des grosses municipalités, c'est beaucoup d'analyses. Ça peut être des moyennes. Il peut y avoir une façon de le présenter de façon sommaire. Dans d'autres cas, ça va être l'analyse annuelle pour les petits réseaux. Mais de toute façon, le principe étant que les citoyens paient pour de l'eau, par comparaison aux autres endroits où on paie pour avoir de l'eau, c'est tout à fait normal qu'on ait accès à ces données-là.

695 Ces données-là sont déjà disponibles, elles sont envoyées au ministère de l'Environnement et puis, donc, elles seraient théoriquement disponibles. Mais un citoyen, pour y avoir accès, doit passer par toute une procédure.

700 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Alors, ce que vous avez à l'esprit, donc, c'est un rapport sur les analyses de l'eau.

705 **M. DENIS ISABELLE :**

Oui, on parle de la qualité de l'eau.

710 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Mais pour avoir déjà vu ces analyses, ce n'est pas une lecture rapide qui permet d'en saisir les nuances. Est-ce qu'il existe des classifications de qualité d'eau: classe A, classe B, classe C? Est-ce que ça pourrait aider à la compréhension par les simples citoyens de ce que ça veut dire?

715 **M. DENIS ISABELLE :**

Oui, monsieur, on pourrait penser à mettre en place un système de classification, il y en a certains qui existent déjà. Notre proposition ne va pas jusqu'à ce détail-là.

720 Nous, ce qu'on a dans la tête en mettant ça dans notre mémoire, cette proposition-là, c'est que le citoyen choisit déjà, par exemple, sur les tablettes d'une épicerie son eau. Il compare la quantité de calcium ou peu importe. Il pourrait faire la même chose avec son rapport d'analyse et la comparer avec la bouteille d'eau achetée, puis savoir est-ce que c'est correct?

730 Ou on pourrait même aller encore plus loin, on pourrait voir un certain mensuel populaire publier un genre de palmarès de la qualité de l'eau au Québec sur la base de ces données-là. Ça aurait son impact dans le milieu et puis je pense que ça aurait un impact positif à long terme sur la qualité de l'eau qu'on boit.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

735 J'aimerais maintenant vous parler des rapports entre le privé et le public. Puisque, dans vos membres, vous avez des membres qui travaillent pour le privé et d'autres travaillent pour le public, vous devez être un bon lieu d'examen de ces questions-là.

740 Un certain nombre d'intervenants nous ont présenté la thèse de «tout au public» parce que l'eau est une chose commune, donc qui ne peut être gérée que par des services publics sans aucune participation de l'entreprise privée; on a eu la thèse contraire également, et des thèses intermédiaires de partenariat, de délégation de gestion et de formule mixte.

745 Mais la question qui se pose, c'est comment favoriser une interaction, je dirais, créatrice du privé et du public? Comment mettre en compétition des employés, par exemple, municipaux avec des employés de l'entreprise privée à l'intérieur d'une même municipalité pour favoriser une meilleure expertise et une meilleure collaboration et des meilleurs services? Est-ce qu'il y a des formules qui pourraient être envisagées?

750 Parce que jusqu'à maintenant, on a dit: «Ou bien c'est géré par le privé, on donne un contrat de gestion puis l'usine est gérée par le privé; ou bien c'est le public» mais il n'y a pas d'interaction vraiment entre les deux.

M. DENIS ISABELLE :

755 D'abord, une petite remarque par rapport au fait que les ingénieurs sont impliqués dans les firmes de génie conseil qui offrent ces services-là. Sur les 42 000 membres, il y en a moins que 20 % qui oeuvrent dans le domaine du génie conseil. Alors, ce n'est pas l'Ordre des ingénieurs-conseils, c'est l'Ordre des ingénieurs du Québec, c'est plus large que ça.

760 Pour répondre plus directement à votre question, vous verrez que dans notre mémoire, nous avons évité de le mentionner ou de nous embarquer dans ce débat-là; premièrement, parce qu'au sein du Comité de l'environnement de l'Ordre, on considère qu'il n'y a pas actuellement d'expériences suffisamment développées pour dire qu'est-ce qui est le mieux. Ce qu'on suggère, c'est d'avoir une politique qui...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

770 D'ailleurs, c'est pour ça que je ne vous demandais pas qu'est-ce qui est le mieux. J'essayais de savoir s'il y avait des formules qui pourraient permettre d'aller chercher le meilleur des deux mondes, si vous voulez.

M. PIERRE GÉLINAS :

775 En fait, c'est un peu ça qui se passe, sans que ça soit dit tel quel. Chaque municipalité a ses employés municipaux, mais toutes les municipalités, petites, moyennes, grandes, n'ont pas les mêmes moyens techniques ou scientifiques ou financiers. Donc, des experts-conseils, que ce soit des ingénieurs, des biologistes, interviennent souvent au niveau des municipalités pour les conseiller sur la qualité de l'eau. D'autres conseillers, ce sont des comptables, ce sont des avocats qui vont les conseiller sur d'autres aspects. Donc, il y a déjà une espèce de gestion conjointe.

780 785 Ce qui sépare les deux, si on veut être manichéens un peu, on peut dire, d'un côté c'est entièrement privé, puis l'autre entièrement public mais, en fait, il y a déjà un de ces ménages-là. On fait la distinction entre posséder des infrastructures, posséder les tuyaux, puis les pompes, etc....

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

790 Les actifs.

M. PIERRE GÉLINAS :

795 ... et gérer un système. Donc, une municipalité qui n'a pas les moyens ou le personnel technique pourrait confier la gestion.

800 Par contre, dans le cadre actuel, comme on mentionnait tout à l'heure, sur la fiscalité municipale, si on confie probablement une partie importante de la gestion à une firme privée, eux autres, ils ont besoin de fonctionner au jour le jour. Ils ne peuvent pas attendre dix ans puis ensuite avoir un gros investissement. Donc, eux autres vont faire l'entretien au jour le jour, donc, ils ont probablement besoin d'un mode de financement qui est différent un petit peu de ce qui existe. Donc, c'est peut-être un des aspects qui se recoupe avec ce qu'on avait tout à l'heure.

805 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Quand on vous avait rencontré, monsieur Gélinas, le 3 juin, il avait été question des études hydrogéologiques réalisées par un pollueur pour son compte. Comment assurer un bon équilibre entre le contrôle public et les initiatives privées dans ce genre de cas là?

810 **M. PIERRE GÉLINAS :**

Actuellement, c'est un piège qu'on pourrait appeler un piège réglementaire. Donc, selon la Loi de la qualité de l'environnement, il y a toutes sortes de certificats d'autorisation qui doivent être demandés par un promoteur quelconque. Dans ces certificats d'autorisation, le promoteur doit faire toute une série d'études, puis finalement c'est les seules études qui sont présentées. Puis ça reste confidentiel parce que ça fait partie, disons, d'un projet commercial.

820 À ce moment-là, comment évaluer dans l'abstrait, parce qu'il n'existe pas de carte de base qui donne à l'échelle, même assez grande, 1:100 000, c'est quoi les principales formations aquifères? Quelles sont les limites du système?

825 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

On ne connaît pas l'ensemble.

M. PIERRE GÉLINAS :

830 Donc, celui qui fait sa petite étude, bien...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

835 Donc, le problème, c'est qu'on ne connaît pas l'ensemble régional. On ne sait pas où se situe une étude ponctuelle.

M. PIERRE GÉLINAS :

840 C'est un peu comme si on demandait à chaque promoteur de faire la carte topographique, faire son petit bout de carte, puis éventuellement le Québec aura une carte topographique. On a déjà ces cartes-là. C'est dans le domaine public. On a des cartes de sol du ministère de l'Agriculture. On a des cartes des inventaires forestiers, des cartes géologiques pour toutes les roches et minéraux où tous les cours d'eau sont cartographiés au Québec. On a des photos de tout. Mais pour l'eau souterraine, chacun fait son petit bout de chemin.

845 Au moins pour les zones habitées ou les zones où on exploite beaucoup, où on dépend de l'eau souterraine, ça devrait être fait en priorité.

850 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

855 Merci, messieurs. Si vous permettez, on va arrêter là parce qu'il y a d'autres mémoires à entendre. Merci beaucoup.

M. DENIS ISABELLE :

860 Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

865 Je vous en prie.

Alors, c'est notre soirée des Ordres, l'Ordre des urbanistes du Québec, s'il vous plaît. Alors, bonsoir, monsieur, madame!

870 **M. MICHEL DUPRAS :**

Bonsoir, monsieur le président, madame et monsieur les membres! Je m'appelle Michel Dupras. Je suis géographe urbaniste. Je suis administrateur à l'Ordre des urbanistes du Québec. Je travaille dans une municipalité dans les Laurentides. Je suis responsable, 875 président du Comité de l'environnement de l'Ordre des urbanistes du Québec.

880 J'ai donc, avec quelques collègues, dont Michèle Jodoin qui m'assiste, qui est urbaniste aussi, qui est directrice de projet aux organisations internationales à Montréal international, donc à l'aide d'une équipe, nous avons préparé un mémoire, lequel mémoire vous avez en main.

885 Ce mémoire est axé sur la nécessité d'une gestion intégrée de la ressource eau en aménagement du territoire. Ce mémoire ne critique pas des situations, ne critique pas nécessairement des états, des faits, il apporte plusieurs solutions. Avant tout, je désire citer un extrait du Code de déontologie des urbanistes:

«L'urbaniste doit tenir compte de l'équilibre des milieux humains, socio-économiques et physiques concernés. Il doit toujours considérer l'environnement naturel et construit comme une ressource d'intérêt public, limitée, fragile et irremplaçable.»

890 Ainsi, étant les premiers à orienter l'occupation d'un territoire, les urbanistes doivent tenir compte des différents aspects liés à la gestion de l'eau dans un cadre de respect de

895 cette ressource naturelle. Ce mémoire dresse donc un portrait des différentes problématiques de l'eau encourues dans le cadre de la planification des diverses occupations d'un territoire donné, de même que des difficultés dues aux conflits d'usage de l'eau.

900 L'Ordre des urbanistes considère qu'une gestion intégrée de l'eau, qui respecte la ressource et met en valeur son potentiel de régénération, est la solution à plusieurs difficultés. Tout ce dont je vais vous exposer ne peut réussir que dans la mesure où l'eau est respectée, est reconnue essentielle, un peu comme la participation du public à vos audiences. Elle ne parle pas; il faut parler pour elle, par contre.

905 Le plan d'urbanisme et le schéma d'aménagement, qui sont des outils d'aménagement en vertu de la Loi de l'aménagement et de l'urbanisme, sont des outils pouvant protéger la ressource, minimiser les nuisances de certaines activités, planifier le développement du territoire en tenant compte des facteurs socio-économiques. Au palier local, les conflits d'usage apparaissent lorsque la ressource est rare ou surexploitée. Ils sont en général le produit d'une vision sectorielle de la planification.

910 Nous avons identifié trois principaux aspects de la gestion de l'eau au niveau municipal, sur lesquels il est important de se pencher: soit l'alimentation en eau, l'épuration des eaux usées et la gestion des eaux de surface et de ruissellement.

915 L'alimentation en eau d'une municipalité. Il est primordial de diminuer les coûts de traitement reliés aux apports physico-chimiques de l'usine en s'assurant que les cours d'eau d'alimentation seront protégés de toutes formes de pollution supplémentaires à celle qu'elles voyagent.

920 Au niveau de l'épuration des eaux usées d'une municipalité, il est essentiel de favoriser un prétraitement des rejets industriels ou de favoriser l'approche de pollueurs-payeurs par un mode de taxation qui tiendrait compte du volume, bien sûr, mais aussi de la charge des polluants, sans quoi c'est toute la population entière qui paie la surcharge des polluants, bien que cette pratique place la municipalité dans une situation de concurrence industrielle. Afin de contrer les conséquences néfastes d'une telle concurrence, une taxation harmonisée à travers le Québec serait souhaitable.

925 La gestion des eaux de surface et de ruissellement. L'écoulement de ces eaux doit faire l'objet d'un design et de travaux, afin de ralentir la vitesse de ruissellement et afin d'en contrôler les charges. Par contre, le reprofilage et la canalisation ne doivent être utilisés qu'en recours ultime, afin de ne pas sabrer le micro-environnement que sont les petits cours d'eau à ciel ouvert. Ces objectifs ne peuvent être atteints qu'en établissant des priorités d'usage qui assurent la pérennité de la ressource. Il y a un lien à établir entre l'aménagement du territoire et la gestion de l'eau.

935 L'intégration des multiples usages de l'eau en milieu municipal. La première interrogation est certes la conciliation des différents besoins de différentes clientèles et ce, dans un esprit de moindre coût et de moindre conséquence sur l'environnement.

940 De plus, l'eau qui traverse la plupart des municipalités du Québec a plus souvent une fonction d'extirpation de la ressource pour consommation et utilisations diverses, pour ensuite la rejeter en réutilisant le même cours d'eau, très souvent, pour une dilution. Sa qualité est donc altérée; sa température, sa chimie, sa vitesse et son acheminement sont modifiés. Après utilisation, l'eau retourne chargée de bactéries, de composantes chimiques, qui en changent la couleur, la turbidité, en l'occurrence sa qualité. Mais la présence de l'eau dans une communauté doit répondre à d'autres objectifs et prendre une place de prestige, une place de respect, plutôt que d'égout en cour arrière. La présence de l'eau doit être évidente dans le développement de la communauté, c'est-à-dire qu'elle doit visible, reconnue et encore une fois respectée.

950 Il faut avant tout protéger la ressource tant en qualité qu'en quantité. L'assurance d'une qualité homogène, où les actions de l'un ne sont pas compromises par celle d'un autre, consiste à créer une gestion par bassin versant. Ce bien commun patrimonial de l'humanité, renouvelable, doit être géré par des principes d'intérêt commun. Le public doit être assuré que l'eau serve à des fins crédibles, qu'elle sera toujours disponible et d'une qualité exceptionnelle.

960 De simples actions quotidiennes menacent actuellement la qualité et la quantité de l'eau. De simples gestes peuvent corriger des lacunes et éviter des conséquences majeures. L'utilisation et la présence de l'eau doivent faire partie du processus de planification. Les changements techniques, chimiques et mécaniques de l'eau doivent être gérés dans un cadre global.

965 Prioriser les différents usages de l'eau. Le Québec se distingue par le pourcentage d'occupation du territoire par l'eau. Cette distinction, qui lui a permis d'être parmi les premiers moteurs de l'économie et du développement de l'Amérique, prendra une nouvelle importance avec les différents phénomènes de la croissance et du développement mondial. La rareté mondiale de l'eau pour la consommation et l'irrigation des cultures placera le Québec dans une position privilégiée et ciblée à la fois. Les projets d'exploitation, de déviation seront nombreux. L'impression d'abondance portera à la tentation.

970 Plusieurs des usages actuels peuvent être maintenus, dans la mesure où la quantité puisée est mesurée et la qualité rejetée est contrôlée. Le gaspillage doit être réduit et les rejets doivent être traités afin d'atteindre les limites acceptables.

975 Dans un contexte de bassin, les frais d'épuration des eaux usées et de filtration de l'eau pourraient et devraient être répartis à l'ensemble des usagers. Cette pratique responsabilisera les citoyens et groupes d'usagers et réduirait certainement le pourcentage de rejets aux cours d'eau. Il existe encore aujourd'hui des situations où une municipalité

980 rejette directement ses égouts sanitaires dans un cours d'eau où une autre municipalité, située immédiatement en aval, capte la même eau.

985 De plus, dans un tel contexte, le schéma d'aménagement et les plans d'urbanisme locaux doivent considérer le type d'usage et l'installation d'équipements, les usages et l'implantation de ceux-ci en fonction des cours d'eau présents, tant leur type que leur localisation, et en fonction des sources d'approvisionnement en eau. Évidemment, en fonction de la vie économique, sociale et démographique, certaines agglomérations seront limitées dans leur développement, alors que d'autres seront privilégiées. L'objectif pour les 990 communautés variera en fonction d'une multitude d'éléments. Ainsi, parfois, il s'agira de mettre en valeur la ressource, alors que dans d'autres cas, il pourrait s'agir de la protéger.

995 Éviter la surexploitation du milieu récepteur. Certains milieux sont mal informés, mal organisés et mal protégés face à une multinationale, par exemple, qui n'a pour objectif que l'exploitation de la ressource eau, au même titre que la population face aux conséquences de l'exploitation de la ressource à des fins agricoles.

1000 L'étalement urbain est aussi responsable d'une surexploitation de la ressource. Il existe actuellement au Québec, notamment dans les couronnes nord et sud de Montréal, des développements alimentés par des réseaux d'aqueducs puisant l'eau à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de consommation.

1005 En plus des coûts élevés de construction et d'entretien de tels réseaux, des coûts élevés de transport pour les résidants, du coût d'exploitation des usines de filtration et du coût des services à ces nouveaux ménages, il est même possible que la capacité de ce cours d'eau soit surexploitée. De plus, dans ces cas, les rejets ne sont pas retournés au même cours d'eau, donc dans différents bassins versants.

1010 Éviter les effets pervers des usages conflictuels reliés à l'eau. La fragilité de l'eau, notamment souterraine, est indéniable. De plus, il est très difficile et coûteux d'éliminer et de réduire une menace à la qualité de l'eau souterraine. Plusieurs affectations du territoire et activités, qui y sont reliées, menacent la qualité de cette eau. Par exemple, l'absence de réseaux d'égouts entraînant la construction d'installations sanitaires individuelles peut représenter un certain danger.

1015 Aussi, des quantités énormes de sel de déglaçage répandues voyagent et ruissent, pénètrent les nappes d'eau souterraines qui en accumulent une grande partie. Les usages d'extraction primaire tels que les sablières sont dans plusieurs cas des fenêtres exposant directement les nappes d'eau, un peu comme les fossés des routes pour le sel de déglaçage.

1020 La présence d'industries représente un risque certain pour les cours d'eau et les nappes souterraines. Ces risques doivent être calculés et atténués.

1025 La présence de terrains de golf, au même titre que la présence de certaines exploitations agricoles avec tous leurs engrais, herbicides et pesticides, sont des menaces certaines pour l'eau. Leur implantation de même que leur exploitation sont stratégiques et la présence de l'eau visible ou non doit être considérée au même titre que tout autre critère de localisation. L'évaluation de leurs rejets et de leurs conséquences doit être obligatoire.

1030 L'aménagement du territoire et la régénération naturelle de l'eau. L'occupation humaine d'un territoire, son organisation spatiale et l'utilisation des ressources qu'il contient ont des conséquences non seulement sur l'eau mais aussi sur l'ensemble des milieux aquatiques. Une politique de développement durable doit nécessairement intégrer la ressource eau, qui se présente en règle générale comme un flux de circulation. Deux éléments essentiels à une telle politique: la connaissance des flux de circulation de l'eau et 1035 une structure pour les gérer.

1040 Les flux de circulation de l'eau dans le territoire comprennent: l'eau potable, les égouts pluviaux et domestiques, les nappes souterraines et les eaux de surface. La prise en considération de ces flux est plus large que l'hydrologie classique, notamment parce qu'elle comprend l'eau comme le vecteur de tout un ensemble de polluants et de matières résiduelles. Le bassin versant est la base spatiale la plus adéquate d'une gestion des flux de circulation de l'eau.

1045 Le bassin versant. Cette création d'agences de bassin, là où l'implantation d'un tel mode de gestion serait possible, devrait être une structure de gestion qui donne une voix à la prise de décision à tous les groupes d'utilisateurs de l'eau et des écosystèmes aquatiques. L'agence de bassin devrait avoir un mécanisme de consultation sur les propositions d'affectation du sol ou les changements d'utilisation du sol des schémas d'aménagement et 1050 des plans d'urbanisme, dans la mesure où il en découlerait des conséquences sur l'eau du bassin: par exemple, contrôler la superficie boisée dans le bassin pour éviter d'accroître le coefficient de ruissellement. Toutes mesures pouvant affecter le débit du cours d'eau principal ou de ses tributaires dans le bassin devraient être approuvées par l'agence de bassin.

1055 Les schémas d'aménagement et les plans d'urbanisme devraient intégrer un plan directeur de l'eau à l'échelle du bassin versant, ainsi que celui de la MRC, et obtenir la mise en place des outils nécessaires à cette intégration.

1060 En conclusion, la gestion de l'eau est complexe et doit le demeurer, car une approche purement sectorielle ou mécanique rompt le dynamisme et les liens inhérents à la ressource. L'Ordre des urbanistes préconise une gestion intégrée de l'eau mettant en relation les besoins vitaux, économiques et récréatifs des divers usagers avec le caractère dynamique de l'eau.

1065 Jusqu'à présent, l'eau a été considérée comme une ressource gratuite et, notamment, un moyen de transport de rejets. L'étalement urbain, les activités économiques

en ont sans cesse augmenté la consommation. Malheureusement, la gestion de l'eau a été surtout sectorielle, ce qui a limité l'identification des problèmes et leur solution d'ensemble.

1070 L'Ordre souligne l'importance de l'aménagement du territoire et de la planification urbaine comme moyens d'améliorer la gestion de l'eau au Québec, car la démarche urbanistique est nécessairement intégrante. Les pratiques d'aménagement et de planification prônées par l'Ordre visent les objectifs suivants: la préservation de la ressource eau selon une perspective de développement durable; la mise en place d'un mode de gestion apte à répondre aux besoins humains, tout en valorisant et en respectant la ressource; l'intégration d'un plan directeur de l'eau aux schémas d'aménagement et aux plans d'urbanisme, ce qui permettrait de satisfaire aux objectifs.

1080 Remarquez que le résumé que je vous lis ce soir, je pourrai vous le transmettre. Vous avez, vous, probablement le mémoire complet. Dans le mémoire complet, il y a aussi une grande section, qui est évidemment la réponse au chapitre 6, que je pourrais aussi résumer, mais je crois que peut-être ça pourrait faire partie de votre période de questions.

LE PRÉSIDENT :

1085 Ça va.

M. MICHEL DUPRAS :

1090 Dans la mesure du possible, j'essaierai d'y répondre.

LE PRÉSIDENT :

1095 Merci de votre contribution et du présent mémoire. Votre Ordre a une expérience locale, mais vous, vous avez une formation sur ce qui se fait ailleurs au Canada, ce qui se fait ailleurs en Amérique. Vous signalez que les problèmes d'eau sont des problèmes d'intégration, sont des problèmes de pluralité de fonctions et que dans le cadre de l'aménagement des villes, il est important d'avoir un regard global.

1100 Si vous aviez à caractériser la manière dont l'eau est intégrée dans nos villes par rapport à ce que vous connaissez du Canada et de l'Amérique, ça serait quoi vos deux, trois recommandations? Qu'est-ce qui vous saute aux yeux en disant: «Telle affaire, il faut arrêter de faire ça. Telle chose, au contraire, il faut faire ça. Voici les pistes portantes et les impasses.» Ce serait quoi?

1105 Pour reprendre ma collègue ici, quand elle dit: «En trente secondes, pour un punch à la télévision, un clip», ce serait quoi l'essentiel de votre première observation?

M. MICHEL DUPRAS :

Je vais laisser Michèle répondre à la question. Mais moi, je vous dirais, parce que c'est une question qui demande une réflexion évidemment, je vous dirais que le mot «intégrer» revient souvent et «vision, planification», plus que «local, région», plus que «court terme, long terme, planification, vision».

1115

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Madame Jodoin.

1120

Mme MICHELE JODOIN :

Merci. Je dirais que d'intégrer les usages dans les villes implique de penser à la couronne rurale aussi, mais aussi penser à l'eau comme lieu de vie des plantes et des animaux et c'est là, je pense, ce qui sous-tend notre démarche. On dit respecter la ressource, on dit aussi faire établir des priorités, faire le lien entre les usagers, mais en respectant la ressource; alors, permettre la survie des poissons et puis se partager le reste de la ressource, si vous voulez, pour la télévision.

1130 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

Monsieur Genest.

1135 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Vous avez mentionné à deux reprises dans votre présentation la question des écosystèmes aquatiques, mais vous avez parlé surtout des flux et de l'usage de l'eau et de l'eau potable, de l'eau usée. Les milieux aquatiques, dans la planification, comment vous les traitez?

1140

Mme MICHELE JODOIN :

J'ai un élément de réponse, parce que le milieu aquatique est différent du milieu de planification, en ce sens qu'il est fluide, qu'il va ailleurs souvent et qu'il est dynamique. 1145 Alors, il faut penser à l'effet de notre planification qui, elle, porte sur un territoire.

1150

Et c'est la raison pour laquelle nous pensons que notre planification territoriale doit aussi tenir compte du bassin versant dans lequel elle se trouve, parce que ce milieu est changeant et fluide. Ce n'est pas un milieu statique et ce n'est pas un milieu comme... disons, nous, on fait du zonage de ci, de ça. L'eau ne se prête pas au zonage.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Et vous intégrez les berges, les marais?

1155

Mme MICHELE JODOIN :

Tout ça, oui.

1160

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Ces milieux-là?

1165

Mme MICHELE JODOIN :

Oui.

M. MICHEL DUPRAS :

1170

Ce sont déjà des milieux protégés par différents règlements.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Différentes mesures, oui, théoriquement bien souvent.

1175

M. MICHEL DUPRAS :

1180

Évidemment. On a parlé un peu des eaux de surface, des eaux de ruissellement. Tous les cours d'eau qui sont pérennes ou non, maintenant sont aussi censés être théoriquement protégés. Et un peu comme la planification, je dirais que c'est le total de l'ensemble de tous ces cours d'eau là qui fait une différence, comme c'est le total de tous les aménagements qui fait une différence.

1185 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Le plan directeur de l'eau dont vous proposez l'intégration aux schémas d'aménagement et aux plans d'urbanisme, comment il serait développé compte tenu justement que l'eau n'a pas les mêmes limites que la MRC ou les limites des plans d'urbanisme?

1190 **Mme MICHELE JODOIN :**

C'est le bassin versant qui sert de référence, le bassin versant étant celui dans lequel les eaux vont quitter la limite...

1195 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Alors, même si le bassin versant dépasse les limites de la MRC...

1200 **Mme MICHELE JODOIN :**

Il faudra en tenir compte.

1205 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Il serait intégré par les MRC, je vois.

1210 Et les dimensions esthétiques de l'eau, les dimensions reliées au paysage, à la beauté, les dimensions symboliques, est-ce que c'est des éléments qui doivent être pris en compte dans la planification?

1215 **M. MICHEL DUPRAS :**

Tout à fait. On l'a mentionné. Ça fait partie du mémoire justement.

1220 **Mme MICHELE JODOIN :**

J'ajouterais aussi qu'un récent numéro du bulletin de l'Ordre des urbanistes partageait justement à la fois l'environnement et le patrimoine, c'est-à-dire l'esthétique et le milieu naturel. Nous sommes conscients à la fois de l'un et de l'autre.

1225 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Merci.

1230 **M. MICHEL DUPRAS :**

Si c'est respecté, si c'est remis en valeur, si l'eau reprend sa place - je l'ai mentionné tout à l'heure - elle sera respectée, elle sera considérée à sa juste valeur et elle redeviendra un bien essentiel. Elle doit faire partie du paysage, puis tout va juste prendre plus de valeur à tous égards.

1235 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

1240 Puisque votre spécialité est justement l'aménagement du territoire, j'aimerais aller à une sous-question à ce que monsieur Genest vient de vous poser. Est-ce que, donc, on doit considérer dans ce que vous venez de dire que, à vos yeux, un éventuel schéma directeur de l'eau, qui aurait été décidé à l'échelle du bassin versant, a priorité sur un schéma d'aménagement dans une MRC qui fait partie de ce tout?

1245 **M. MICHEL DUPRAS :**

Bien, le plan directeur du bassin versant, évidemment, s'il comporte plus d'une MRC au niveau des coupages, il faudrait que les MRC soient obligées, un peu comme les 1250 municipalités locales, soient obligées de respecter ce qu'il y a dans le schéma. Ce serait donc au-dessus de la MRC, évidemment, parce que c'est une question toujours d'une certaine hiérarchie au niveau espace spatial.

1255 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

1260 Et la question que j'avais notée au passage, qui m'intéressait de vous poser, elle est à votre page 7. C'est que vous avez ajouté quelque chose, en tout cas, que je n'ai pas vu dans le texte en le parcourant. Vous avez d'abord parlé de la présence des industries, qui 1265 représentent un risque certain pour les cours d'eau et nappes souterraines. Et puis après ça, vous avez aussi ajouté:

«La présence de terrains de golf, au même titre que les exploitations agricoles, avec engrains, herbicides, etc., sont des menaces certaines pour l'eau.»

Un peu plus loin, vous avez dit:

1265 «L'évaluation de tels projets et leurs conséquences doit être obligatoire.»

Bon, j'aimerais que vous élaboriez là-dessus. Est-ce que ça ne considère que la dernière portion, c'est-à-dire agricole et les terrains de golf à cause d'herbicides, pesticides et tout, ou si vous ajoutiez dans tout ça le bagage industriel aussi?

1270 **M. MICHEL DUPRAS :**

De toute façon, les terrains de golf et les exploitations agricoles ne sont là qu'à titre d'exemples, mais d'exemples qui ont le plus de conséquences sur l'environnement. On le sait tous; on voit tous des exemples concrets à gauche et à droite.

1275 Ce n'est pas une liste complète, mais ce sont ceux qui ont le plus de conséquences sur l'environnement. Donc, oui, vous pouvez ajouter les industries à la liste, sans problème, définitivement.

1280 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Mais j'en reviens aux terrains de golf. Ça veut dire que quand on entend... là, on vient de terminer notre tournée des régions, mais à différents endroits, les gens nous disaient: «Bon, bien, là, il y a un projet de golf qui s'en vient dans tel secteur.» À Laval, on en a encore entendu parler.

1285 Là, ce que vous suggérez, vous, c'est que, un terrain de golf, il faut aussi qu'il y ait une évaluation des impacts en vertu de la Loi de la qualité de l'environnement?

1290 **M. MICHEL DUPRAS :**

Plusieurs municipalités au Québec ont de l'eau souterraine comme source d'approvisionnement en eau et les terrains de golf utilisent des produits relativement toxiques. Je sais qu'ils sont tenus de remettre au ministère de l'Environnement la liste des produits. Je sais de quelle façon aussi que ça se fait. Ça se fait de façon un peu, pratiquement, comme bénévole ou volontaire. Je sais aussi que le ministère de l'Environnement ne va pas vérifier ce qu'il y a dans les terrains de golf.

1295 Pour avoir sur le territoire de la municipalité où je travaille des puits souterrains et aussi un puits d'une compagnie multinationale, et aussi avoir un terrain de golf, je sais que le ministère de l'Environnement n'y va pas. Et nous, on est préoccupé par la présence du terrain de golf. Il y a des argiles. L'eau s'infiltre parfois rapidement, parfois à des vitesses différentes, elle voyage à des vitesses différentes, pour atteindre peut-être, éventuellement... on nous parle de traces, on nous parle peut-être qu'il n'y a rien du tout. On ne peut pas fonctionner en étant dans l'attente qu'il arrive quelque chose.

1300 En plus des produits qu'utilisent les terrains de golf, l'aménagement d'un terrain de golf très souvent n'est pas soumis à des règles qui sont pourtant dans différents règlements.

1305

1310 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Les architectes de terrains de golf, est-ce que vous les rencontrez de temps en temps?

1310 **M. MICHEL DUPRAS :**

Oui, on les rencontre. C'est des gens quand même qui sont disponibles, qui font partie de l'équipe avec qui on s'assoit. Mais les cours d'eau sur les terrains de golf sont passablement bafoués. Ils sont élargis pour faire des lacs. C'est normal, c'est très beau. Par contre, la zone de protection aussi, le fameux 10 ou 15 mètres en bordure des cours d'eau...

1320 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

La bande riveraine.

1320 **M. MICHEL DUPRAS :**

1325 ... est totalement bafoué aussi. Évidemment, un terrain de golf, on regarde ça comme étant un espace vert, un espace naturel. On se dit que ça a sûrement moins de conséquences qu'une industrie, mais ça a sa part de conséquences sur l'environnement.

1330 **Mme MICHELE JODOIN :**

La réponse est oui.

1335 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Oui, j'ai compris. Merci.

1340 **LE PRÉSIDENT :**

La réponse est oui ou peut-être. Écoutez, moi, ça va. Vous faites une série de petites suggestions à propos de ce que vous appelez les voisinages pour la percolation de l'eau. Au fond, vous êtes contre les établissements urbains qui finissent par donner des parkings pavés, des espaces où l'eau ne pénètre plus dans le sol, etc., de sorte qu'il y a un emplacement mais il n'y a plus moyen de percolation. Donc, vous cherchez là à faire des suggestions d'aménagement urbain qui favorise une meilleure pénétration des eaux dans le sol.

1345 **M. MICHEL DUPRAS :**

1350 Remarquez qu'il y aura toujours des besoins pour des surfaces immenses, pavées, il y aura toujours des toitures, un paquet de bâtiments qui font que l'eau voyagera toujours rapidement. Mais ce qu'on dit, parce qu'elle va arriver rapidement canalisée et tout, c'est qu'avant qu'elle arrive au cours d'eau, ce qu'on dit, c'est qu'il devrait peut-être y avoir des bassins de décantation, différents processus pour ralentir autant sa vitesse que permettre le dépôt de sédiments.

1355 **LE PRÉSIDENT :**

1360 Mais au plan urbanistique, est-ce qu'on peut arriver à définir des normes en disant que sur un terrain bâti de 50 par 100, il doit y avoir tel pourcentage qui est laissé à l'état naturel et qui permet la percolation? Est-ce qu'il y a ailleurs des normes comme ça? Je pense à certaines municipalités du côté de la rive-sud.

M. MICHEL DUPRAS :

1365 Absolument.

LE PRÉSIDENT :

1370 Si vous regardez, il reste à peu près 2 pieds qui n'est pas pavé ou qui n'est pas occupé par...

M. MICHEL DUPRAS :

1375 C'est entièrement possible grâce aux règlements et au pouvoir que les municipalités possèdent de mettre des pourcentages d'occupation au sol, d'utilisation du sol, de pourcentage de terrain qui doit être laissé à l'état naturel. On a tous les moyens pour le faire dans le domaine municipal.

LE PRÉSIDENT :

1380 Mais on n'a pas l'air très pressé de le faire.

M. MICHEL DUPRAS :

1385 Je crois que ça dépend des municipalités. Je crois que ça dépend des endroits. C'est sûr que la valeur foncière fait en sorte que c'est peut-être plus difficile à certains endroits, mais on est regagnants parce que la valeur des propriétés, l'aspect esthétique est là. Donc, les gens...

1390 Regardez à Tremblant, regardez aux endroits où est-ce qu'il y a énormément d'argent dépensé en aménagement du territoire, en aménagement paysager, la richesse foncière est là puis les gens sont là aussi.

LE PRÉSIDENT :

1395

Alors, monsieur, madame, merci beaucoup.

Mme MICHELE JODOIN :

1400

Merci bien.

M. MICHEL DUPRAS :

1405

Merci infiniment.

LE PRÉSIDENT :

L'article dont vous parlez, vous me l'aviez fait parvenir, je pense?

1410

Mme MICHELE JODOIN :

Lequel?

LE PRÉSIDENT :

1415

Vous avez parlé d'un article tantôt. Il me semble l'avoir reçu à mon bureau.

Mme MICHELE JODOIN :

1420

Il me semble vous l'avoir envoyé déjà, oui.

LE PRÉSIDENT :

1425

Merci.

Alors, j'invite les représentants de Stratégies Saint-Laurent, s'il vous plaît. Bonsoir!

M. MARC HUDON :

1430

Bonsoir, monsieur le président, madame et monsieur les commissaires! Je me présente, Marc Hudon, président de la Corporation; les deux coordonnateurs de la Corporation, monsieur Guy Laroche, à ma droite, et monsieur Gaétan Roy. Alors, je vous fais la lecture vraiment d'un sommaire.

1435

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plaît.

M. MARC HUDON :

1440

On ramène ça au plus bref. Alors, Stratégies Saint-Laurent représente l'ensemble des communautés riveraines du Saint-Laurent: fleuve, estuaire, golfe et Saguenay.

1445

Les positions émises par la Corporation sont inspirées de deux principes de base: le premier, l'importance incontournable de l'implication des communautés dans les prises de décision en ce qui concerne la gestion de l'eau, un bien collectif québécois; et le deuxième, la reconnaissance du Saint-Laurent comme principale source d'eau douce qu'il faut protéger dans son intégralité.

1450

Au niveau de l'agriculture maintenant. La pollution agricole représente actuellement l'une des plus importantes sources de pollution de l'eau du Québec. Nous recommandons que le gouvernement du Québec dégage les fonds nécessaires à l'application et au contrôle du règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole.

1455

En ce qui concerne le traitement des eaux usées, notre mémoire contient des recommandations qui visent à pousser le gouvernement à respecter ses engagements dans le domaine; par exemple, au niveau du Plan d'assainissement des eaux du Québec.

1460

Sur la production, la distribution et l'utilisation de l'eau potable, nos recommandations couvrent principalement la conservation de l'eau par la sensibilisation des consommateurs pour favoriser un changement de leurs habitudes et les pertes dans les réseaux de distribution.

1465

La navigation commerciale. Stratégies Saint-Laurent recommande au gouvernement du Québec de négocier avec les instances concernées, fédérales et privées, afin d'évaluer les impacts relatifs au batillage dans l'ensemble de la problématique de l'érosion des berges et d'appliquer les conclusions qui s'imposent sur les directives de la navigation.

1470

Concernant les activités récréo-touristiques, les communautés riveraines ont très clairement indiqué, par le biais de leurs PARE, les Plans d'action et de réhabilitation écologique, leur intention de voir se développer un récréo-tourisme plus intense. Elles ont cependant souligné que ce développement doit s'effectuer dans un respect complet de l'environnement et dans l'optique d'un retour du fleuve à ses premiers propriétaires: les citoyens de ses rives.

1475

La gestion intégrée à l'échelle du Québec. La prochaine recommandation constitue le noyau de notre mémoire. Considérant l'ensemble des acquis dans le domaine de la gestion de l'eau au Québec, nous croyons qu'il est dès maintenant nécessaire d'assurer une transition de toutes les initiatives d'action et de mesures correctrices vers une réelle gestion

1480 intégrée et durable de l'eau de surface du Québec. Cette recommandation «parapluie» vise donc à développer un processus global qui permettrait cette transition.

1485 Nous recommandons que le gouvernement du Québec forme un groupe de travail multisectoriel regroupant les représentants des communautés, les milieux scientifique, économique, juridique, industriel, les ministères fédéraux et provinciaux concernés. Ce groupe de travail développera un modèle de gestion intégrée de la ressource eau au Québec, surtout en tenant compte des acquis.

1490 Les travaux réalisés par ce groupe comprendront: développer un modèle de gestion intégrée du Saint-Laurent; développer un modèle de gestion intégrée et une stratégie d'application pour les rivières du Québec à partir des éléments précités et en s'assurant de la participation des organisations communautaires existantes, dont notamment le Réseau des organismes de rivières du Québec.

1495 Recommander aux gouvernements, à partir de toutes les lois qui régissent de façon directe ou indirecte la ressource eau, d'inscrire clairement dans chacune de ces lois un article établissant que la ressource eau appartient à la collectivité québécoise avant tout.

1500 D'harmoniser les juridictions en fonction des modèles proposés; d'inclure dans chacune des lois un processus de consultation adéquat et incontournable des communautés pour toute forme de développement ayant un enjeu environnemental et/ou social et ce en début de projet.

1505 Le gouvernement du Québec devra libérer les fonds pour mettre en oeuvre les recommandations de ce groupe de travail.

1510 Le Saint-Laurent et son bassin hydrographique. Il importe d'abord que le Québec soit davantage impliqué dans la gestion de l'eau servant de source principale au Saint-Laurent. D'où la recommandation suivante: nous recommandons que le Québec s'assure qu'à court terme, il soit reconnu comme autorité au même titre que l'Ontario et les États américains impliqués dans la gestion de l'Accord sur la qualité de l'eau des Grands Lacs.

1515 Nous recommandons aussi que le gouvernement du Québec, lors du prochain exercice de révision des critères de régulation des niveaux des Grands Lacs et du Saint-Laurent, s'assure que le processus de révision des critères permettra d'incorporer les nouvelles réalités dues aux changements climatiques et leurs impacts sur le régime des eaux, principalement celui du Saint-Laurent, et assure lors de cet exercice une consultation accrue des communautés riveraines.

1520 L'exportation de notre eau. Le succès de la gestion intégrée de notre eau dépend d'abord de notre capacité à la préserver. L'impression illusoire de disponibilité de l'eau douce au Québec représente un danger réel de mettre en péril l'équilibre existant entre les systèmes écologiques, sociaux et économiques fragiles que cette eau soutient déjà

1525 péniblement. Ainsi, Stratégies Saint-Laurent recommande au gouvernement du Québec de maintenir un moratoire complet sur toute forme d'exportation d'eau douce, de déviation de rivières ou d'extraction d'eau à des fins commerciales jusqu'à ce que les systèmes légaux et de contrôle soient en place.

1530 Nous recommandons aussi d'étudier les implications d'une éventuelle gestion commerciale de la ressource eau du Québec; de développer un modèle et assurer une connaissance d'ensemble plus exhaustive du régime hydrique québécois, en termes de qualité et de quantité, en intégrant les impacts actuels et futurs des changements climatiques, les considérations sur les projections d'accroissement démographique et sur les problématiques environnementales. Ce modèle devra aussi tenir compte des effets 1535 cumulatifs de ces éléments et des impacts associés aux activités humaines.

1540 Il devra aussi proposer, à partir des principes énoncés dans notre mémoire, (la conservation de l'eau, le maintien de la biodiversité et favoriser l'utilisation non commerciale de l'eau), et du modèle établi, un schéma directeur respectant le potentiel de prélèvement d'eau douce, (importance, localisation, compatibilité avec les usages actuels).

1545 Il devra développer, à partir du concept de propriété collective de l'eau, des modèles de cadre légal pouvant encadrer les modalités d'exploitation citées précédemment. Ce cadre légal devra intégrer l'obligation, pour tout promoteur de projet, de présenter celui-ci à la population concernée avant son développement.

1550 Il devra aussi soumettre les résultats des trois sous-paragraphes précédents à un débat public transparent, afin de développer une solution finale.

1555 Concernant les changements climatiques, nous recommandons au gouvernement du Québec de s'engager à augmenter les objectifs annoncés et à les atteindre, en ce qui a trait à la diminution d'émission de gaz à effet de serre, et à mettre de la pression sur les autres provinces canadiennes et tous ses autres partenaires et responsables mondiaux pour qu'ils fassent de même.

1560 En conclusion, le caractère collectif des ressources naturelles, à commencer par l'eau douce du Québec et la place que l'on doit réservé à cette collectivité dans la gestion des usages qu'on en fait, demeure le message directeur que nous désirons transmettre au gouvernement du Québec.

1565 Plusieurs de nos recommandations visent à consolider la participation des communautés riveraines dans un plan de gestion intégrée du Saint-Laurent et à en augmenter la reconnaissance. Il est primordial que le gouvernement du Québec saisisse l'opportunité qui se présente de démontrer concrètement à la population du Québec qu'elle a une place grandissante dans la gestion de ses ressources en valorisant les initiatives existantes et en l'impliquant davantage. Sans cette preuve de gestion responsable, les

Québécois, directement impliqués ou non, n'accorderont aucune confiance au gouvernement dans la mise sur pied d'une politique de gestion de l'eau.

1570 Je vous remercie. On a bien fait ça.

LE PRÉSIDENT :

1575 Oui, vous avez bien fait ça. Puis vous avez enlevé ensuite la petite phrase qui mettait de la pression sur la Commission, alors:

«Le SSL tient à souligner une fois de plus l'importance que doit accorder la Commission d'enquête au présent mémoire.»

1580 Écoutez, j'ai regardé ça. Évidemment, vous avez bien raison, votre résolution clé, c'est la 12. J'ai eu comme l'impression - corrigez-moi si je me trompe - que la gestion par bassin, vous dites maintenant, elle doit se former, Québec doit mettre sur pied un groupe de travail. Là, vous y indiquez même ses sources: le rapport COBARIC, le rapport Dagenais, probablement le nôtre aussi, j'imagine, j'espère du moins, et donc de développer cette hypothèse.

1585 L'impression que j'ai eue en lisant votre texte, c'est que vous étiez comme la matrice originale à partir de laquelle ce travail-là se ferait. Est-ce que je me trompe?

M. MARC HUDON :

1590 En ce qui touche au Saint-Laurent en particulier, je considère que les dix dernières années ont démontré des acquis importants, non négligeables, qui, j'espère, serviront à un développement futur. Mais je ne veux pas, au-delà de ça, dire c'est la religion.

1595 Donc, l'exercice qui a démarré il y a dix ans, qui se poursuit actuellement, moi, j'utilise le terme: ce n'est pas la Cadillac mais c'est une sacrée bonne Chevrolet. Il a ses forces et ses faiblesses. Mais quand on a la croissance constante des partenaires qui travaillent avec nous dans un effort de concertation réaliste de tous les jours, bien, je serais tenté de dire, si je prêchais pour la corporation, je dirais: oui, ce serait quelque chose de bien que ce soit fait à partir de cette matrice-là, si on peut dire.

LE PRÉSIDENT :

1605 Parce que vous êtes évidemment le seul groupe qui nous dit: «L'implantation de la gestion par bassin, voici comment ça doit se faire.» En général, les gens, ils nous parlent d'une agence, ils nous parlent de... bon.

1610 Mais là, vous, vous dites: «Si on veut donner le feu vert à la gestion par bassin», vous le partez, et vous le dites pour le Saint-Laurent, mais finalement vous le dites pour tout le Québec méridional. Et vous dites: «La structure qui doit démarrer, c'est un comité de

travail intersectoriel représentant les entreprises, bon, les sciences, etc., puis voici ce qu'il faut faire, puis voici le monde qui doit être dedans.» C'est bien ça? Allez-y.

M. GUY LAROCHELLE :

1615

Oui, effectivement, la recommandation vise à ce qu'il y ait la formation d'un comité de travail multipartite mais qui travaillera pour développer un modèle. C'est-à-dire plusieurs modèles, on s'entend bien. Le modèle qui a rapport à la gestion intégrée du Saint-Laurent, on l'a pas mal développé. C'est-à-dire qu'il est assez évolué déjà pour passer d'une mesure de correction, dans le cadre d'un plan d'action fédéral-provincial, vers une mesure d'une gestion intégrée.

1620

Et donc, en ce qui a trait au travail du comité comme tel, c'est à partir de ces acquisitions-là et de tous les partenaires à l'intérieur de ce plan-là, de voir à développer un modèle qui, donc, visera à une gestion en continu de manière intégrée pour assurer la pérennité des ressources et les usages, le multiusage, si on veut, de façon harmonieuse, mais à long terme, et non pas sur la base de mesures correctrices pour corriger les erreurs du passé sans justement favoriser et déjà initier un processus de gestion en continu. Alors, ça, c'est la partie Saint-Laurent.

1630

Bien sûr, l'autre partie qui s'adresse à tous les tributaires du Québec, principalement ceux qui se jettent dans le Saint-Laurent, c'est un modèle qui est en développement aussi où, autour de la table, on retrouvera aussi les intervenants qui travaillent au développement de ce modèle-là, y compris le COBARIC. Mais il existe aussi énormément d'initiatives, d'autres initiatives qui proviennent d'autres sources de financement et qui sont aussi très appliquées dans un milieu qui est différent d'une rivière à l'autre. On sait que les spécificités régionales, il faut en tenir compte, c'est très important.

1635

Et donc, ici, oui, on crée un comité, mais qui a beaucoup de travail à faire. Quand même, toutes les recommandations sous-jacentes visent à établir un processus global, qui assurerait à long terme une gestion intégrée de la ressource eau en prenant comme base le Saint-Laurent, dans le fond.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1645

Expliquez-nous donc les liens ou les interactions qu'il y aurait entre le modèle et le schéma directeur de l'eau. Est-ce que le modèle est un état de connaissance, un diagnostic et le schéma directeur un plan de mesures plus concrètes?

1650 **M. GUY LAROCHELLE :**

C'est-à-dire que le modèle, comme il est présenté là, c'est d'abord le développement des structures qui permettent de développer aussi le plan directeur. Alors, ça, c'est plus les modalités d'application dans les sphères d'activité pertinentes. Bon, il y a le concept d'utilisateur-paiement qui devrait être implicite en quelque part là-dedans, bon.

Le modèle qui devrait être développé, en ce qui a trait au Saint-Laurent, on en a un qui est déjà sur la table. C'est un modèle de structure où l'ensemble des intervenants fait partie d'un regroupement à l'échelle provinciale, au niveau des gouvernements. Et les 1660 gouvernements ont ouvert, au niveau du Plan d'action Saint-Laurent, Saint-Laurent Vision 2000 phase 3, ont ouvert la démarche au privé aussi, qui s'assortit aussi aux diverses tables de concertation de chacun des volets. Alors, il y a encore une partie sectorialisée mais il y a aussi un comité de gestion qui voit à intégrer l'ensemble des interventions de chacun des volets.

1665 Alors, c'est déjà un modèle qui est en application, mais, comme je disais, qui est davantage prévu pour des mesures correctrices et des mesures de réhabilitation. En soi, ce modèle-là peut se développer en quelque chose de moins lourd, qui permette de faire un suivi au niveau de la gestion en continu et du développement sur le Saint-Laurent.

1670 Et au niveau régional, Stratégies Saint-Laurent est le représentant, le regroupement de l'ensemble des initiatives qui sont régionales, qui sont les comités ZIP. Alors, en soi, ça, ça représente le modèle de gestion au niveau régional. Sur l'ensemble du Saint-Laurent, 1675 chacun des comités ZIP, en fait, est harmonisé par Stratégies Saint-Laurent. Il y a une concertation à l'échelle nationale de toutes les initiatives régionales.

1680 Alors chaque région, là on arrive dans un processus, comme vous parliez, de schéma directeur, qu'on a appliqué plutôt sur un mode de développement à partir d'un plan d'action, plan d'action de mesures correctrices qu'on a appelé le Plan d'action et de réhabilitation écologique, le PARE, lequel plan d'action, on a déjà prévu qu'il soit évolutif. Déjà sous sa forme de cahier anneaux prévoit des actions sur une base d'une consultation 1685 publique qui a eu lieu dans le temps.

1690 Et éventuellement, il y a un suivi qui sera fait annuellement avec la population, de façon à ce que le fameux plan d'action reçoive les nouvelles recommandations des communautés sous forme de fiches techniques. Et de la même façon, au niveau du suivi, on prévoit qu'il y ait des fiches résultats qui viendront se coller à chacune des fiches techniques, de façon à ce que le suivi environnemental se fasse aussi et qu'on ait une image en continu de la condition environnementale du milieu.

Alors, vous voyez que quand on parle de modèle, on parle de la structure et on parle aussi du fonctionnement et de l'équivalent du plan directeur, qui ici prend une forme

qui est dynamique et qui permet l'intégration, si on veut, de la gestion par bassin versant ou son équivalent sur un aussi gros écosystème que le fleuve, au Québec.

1695

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1700

À votre recommandation 18, vous parlez justement d'un groupe de travail pour étudier les implications d'une éventuelle gestion «commerciale». Mais dans vos principes, vous parlez d'utilisation non commerciale de l'eau.

M. GUY LAROCHELLE :

1705

Effectivement.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1710

Alors, pourquoi étudier l'utilisation commerciale, alors que vous favorisez l'utilisation non commerciale?

1715

M. GUY LAROCHELLE :

1720

Comme vous l'avez soulevé, c'est un principe. On favorise l'utilisation non commerciale, tout en étant réalistes et en sachant que, déjà aujourd'hui, il y a une utilisation qui est commerciale. Bien sûr, comme vous le voyez dans la recommandation aussi, on demande à ce qu'il y ait une évaluation la plus réaliste possible de tout ce qui existe comme eau de surface, mais principalement au niveau de l'eau souterraine où nos connaissances sont assez restreintes au Québec. Et toutes les mesures qu'on propose aussi visent à s'assurer qu'il n'y ait pas d'utilisation commerciale dans la mesure où il n'y a pas d'eau disponible pour ça.

1725

Donc, les trois principes, à commencer par la conservation, le principe de protection des ressources et celui de l'utilisation non commerciale, doivent être établis avant... pas établis, mais doivent être suivis, favorisés avant toute autre activité reliée à la gestion de l'eau.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1730

Quand vous parlez d'utilisation commerciale pour le Saint-Laurent, par exemple, est-ce que ça concerne les prélèvements d'eau ou si la navigation, c'est aussi une utilisation commerciale?

M. MARC HUDON :

1735

Oui, ça inclut la navigation.

1740 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

La navigation est incluse?

1745 **M. MARC HUDON :**

Oui.

1750 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Merci.

1755 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

1760 Moi, je n'avais pas les mêmes numéros, mais je comprends que dans votre résumé, ça porte les numéros 12, 18, etc. Alors, moi, je me retrouvais avec la R35, la 40, la... bon.

1765 Alors, maintenant que je suis démêlée dans les chiffres, c'est que l'impression spontanée que j'ai eue, je me suis dit, bon, ce groupe de travail multidisciplinaire, donc la R35, pour la gestion intégrée du Saint-Laurent.

1770 Après ça, lorsque vous arrivez à la 38, encore une fois toute la suite de ce que Saint-Laurent Vision 2000 a entrepris en matière de gestion et de prévision.

1775 Également, vous ajoutez à R40 qu'encore toujours ce comité multipartite retravaille le projet de classification des rivières, et même vous allez assez loin, parce que vous dites que tout le harnachement du fleuve, des rivières, au même titre que pour ce qui est des enjeux hydroélectriques, doit être décidé par l'ensemble de la population.

1780 Et finalement, quatrième autre gros bloc, c'est la R43, c'est-à-dire ce dont vous venez de parler avec monsieur Genest et monsieur Beauchamp, les implications de la gestion commerciale, la ressource eau. Alors moi, spontanément, je me disais: «Aïe, mais c'est un gros gouvernement ce groupe multipartite là.» Ça devient un bloc.

1790 Et lorsque nous avons, dans la première partie de l'audience à Sainte-Marie-de-Beauce, un peu connu les premières informations qui nous sont arrivées du cheminement de COBARIC, après avoir parlé de la gestion par bassin versant des différentes rivières, des différents bassins hydrographiques, est arrivée la question: «Et le bassin du Saint-Laurent?» Et là, ce qui est resté un peu dans notre image, c'était que: «Bien oui, voilà, là il va y avoir un gros morceau», parce que là on vient de faire un global par-dessus tout ça.

1795 Donc, en vous lisant, j'ai encore eu cette image-là. C'est donc quasiment un gouvernement en soi qu'il faut imaginer pour le bloc Saint-Laurent et l'ensemble du Québec,

et peut-être pas rien que le Québec méridional, dans le fond, puisque vous parlez de harnachement de rivières.

M. MARC HUDON :

1785

Oui, mais basé sur ce qu'on vit actuellement, je dirais. Dans la phase 3 du Plan d'action Saint-Laurent, on a mis sur pied... il y a un volet de navigation qu'on appelle, qui regroupe tous les ministères concernés par le Saint-Laurent, qui sont actifs au niveau du Saint-Laurent, tant fédéral que provincial, de même que les utilisateurs: les armateurs, la société maritime, etc., et des regroupements communautaires.

1790

Mme GISELE GALLICHAN, commissaire :

1795

On en a parlé cet après-midi, d'ailleurs.

M. MARC HUDON :

1800

Alors, déjà là - vous utilisez le terme «gouvernement» - déjà là, c'est un bon regroupement d'intervenants qui vont avoir un impact quand même majeur avec les fruits en croissance, si on peut dire. On espère obtenir des buts bien précis via ce travail-là. Mais c'est réaliste, ça veut dire c'est possible, on le voit.

1805

Le problème actuel, il se situe au niveau du cloisonnement des actions des différents intervenants. Quand on assoit tous les intervenants autour d'une table, puis qu'on réfléchit, puis qu'on fait des -- bon, il y a des sous-comités de travail, etc., sur les différents volets comme les sédiments, le dragage, le batillage, etc., la navigation de plaisance, à ce moment-là on voit ressortir un paquet de solutions qui paraissent évidentes, mais quand chacun travaille de son côté, bien, ne sont pas réalistes.

1810

Mais c'est vrai que, oui, au niveau du Saint-Laurent, ça demande -- je ne sais pas comment vous pouvez l'appeler, mais en tout cas, moi, je ne souhaite pas que ça devienne un gouvernement, c'est bien sûr. Ça fait dix ans que le programme ZIP est en oeuvre sur le Saint-Laurent et on est très très loin d'être un gouvernement. Il y a des lacunes évidentes que l'on voit, mais il y a une forme de gestion intégrée en place qui est là, qui est probablement un peu plus grande que ce qui se fait comparativement au niveau des rivières. C'est parfaitement normal; c'est plus gros et plus grand.

1815

C'est aussi un travail qui nous implique directement par ce qui se fait en amont de chez nous via les Grands Lacs. Je veux dire, c'est fait bénévolement. C'est fait par des représentants chez nous. Ce n'est pas fait par perte de temps. C'est comme si les premiers jalons sont là, mais on ne peut pas faire ça sans les instances gouvernementales, fédéral, provincial, peu importe.

1825 Moi, je pense que la démarche qui est en cours actuellement, elle dénote un réalisme et un positivisme par rapport à cette situation-là, qui doit être encouragé. Il y a des gens qui peuvent penser que: «Bon, on a déjà les mécanismes pour gérer le Saint-Laurent. Touchons à rien puis continuons comme ça s'est toujours fait.»

1830 Mais dans les faits, notre recommandation principale qui est d'impliquer le public, puis qui est le souhait aussi des gouvernements, bien, je pense qu'il faut que ça se fasse. Il faut donc faire repenser le modèle de gestion actuel pour le transformer en quelque chose de beaucoup plus dynamique.

1835 J'entendais, l'autre jour, un commentaire par rapport à la nouvelle société maritime, la nouvelle société qui gère la voie maritime, la nouvelle société privée. C'est nouveau mais c'est plus performant, puis ça oblige les partenaires gouvernementaux à être plus performants dans leur propre travail, tu sais, pour pas être laissés en arrière par des bonnes initiatives.

1840 Donc, il ne faut pas avoir peur du changement, mais il ne faut pas que ça se fasse de manière drastique non plus.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1845 J'aimerais aussi que vous élaboriez sur cet aspect des enjeux de l'hydroélectricité. Bon, vous dites que:

1850 «L'avenir de l'hydroélectricité au Québec est incertain et trop monopolisé par les grands promoteurs: Hydro-Québec, les alumineries, etc.»

1850 Donc, vous dites:

«Le comité multipartite devrait retravailler le projet de classification des rivières.»

et vous recommandez que:

«Le gouvernement entame une démarche de débat public...»

- vous venez d'en parler -

1855 «... afin de créer un plan directeur panquébécois pour le développement de l'hydroélectricité.»

1860 Alors, ça, j'aimerais que vous me parliez de cela, parce que c'est le harnachement du fleuve, des rivières. C'est sur l'ensemble du territoire du Québec là.

1865 **M. GAÉTAN ROY :**

Pour ce qui est des enjeux de l'hydroélectricité, on a eu l'impression - en fait, c'est une impression qui est partagée par une large part de la population, d'après les consultations qu'on a tenues - que le développement se fait un peu à la, pardonnez-moi le terme, à la va-comme-je-te-pousse. On découvre un potentiel, on le développe. De temps en temps, il y a une bonne consultation; de temps en temps, il n'y en a pas. On a des exemples, à Québec, où des gens ont trouvé qu'il y avait des lacunes là-dedans.

1870 Quand on parle d'un projet directeur, d'un plan directeur du potentiel de développement hydroélectrique, c'est que plutôt que de dégager la connaissance du potentiel hydroélectrique du Québec rivière par rivière ou lac par lac, on va commencer par avoir une vue d'ensemble et vraiment classifier les rivières, à dire: «Celle-là, oui. Celle-là, non.» Peut-être que dans vingt ans, on la développera si elle est oui, mais ce sera un plan directeur à long terme comme ça, plutôt que de dire: «Bon, bien, maintenant, la rivière Unetelle, on l'harnache, puis on verra dans cinq ans pour en trouver une autre, tout simplement.»

1880 **Mme GISELLE GALLICHAN, commissaire :**

Et si dans un bassin versant qui arrive au Saint-Laurent, est une rivière qui arrive au Saint-Laurent, on décide là-bas et qu'on demande au gouvernement de la mettre sur le programme des rivières patrimoniales, qu'est-ce qui arrive à votre niveau à vous, là? Bien, je dis «à vous», je pense à ce «gouvernement» dont on parlait tout à l'heure.

1885 **M. GAÉTAN ROY :**

Ça ne se fera jamais avec strictement un intervenant qui va décider. Donc, nous, notre niveau à nous va être là quand cette décision va être prise, dans notre modèle. Donc, qu'est-ce qui arrive à notre niveau à nous, bien, on va avoir été là et la décision va avoir été un consensus complet, idéalement, selon notre modèle. Je ne sais pas si vous me suivez, là?

1895 **Mme GISELLE GALLICHAN, commissaire :**

Mais s'il y a une divergence de vue? C'est ça que je veux voir avec vous, là.

1900 **M. GAÉTAN ROY :**

Là, entre notre mot clé qui est la concertation. Quand il y a divergence, c'est là que la concertation entre.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1905 Et j'avais une dernière petite question. Parce que cet après-midi, je crois que c'est les gens du groupe de SODES qui était là et nous avons parlé de la vitesse des bateaux sur le fleuve. Et puis là, on va être juste entre nous, parce qu'eux, ils nous ont dit: «Bien, non, il n'y en plus tellement, il n'y a plus de problèmes au niveau des vagues créées par les bateaux, les grands pétroliers et autres qui vont trop vite.»

1910 Vous, je sais bien que vous vous basez sur un des documents lors de la thématique où vous étiez présent, monsieur Hudon, un document de monsieur Deshaies, mais vous semblez reconnaître qu'effectivement, il y a un problème d'érosion des berges par les vagues lors du passage à haute vitesse des navires.

1915 Alors, il y a l'air d'avoir contradiction, là, entre ce qu'on nous a dit cet après-midi et ce que vous soutenez.

M. GAËTAN ROY :

1920 Il y a matière à contradiction, c'est certain. Je vais vous parler d'une expérience personnelle, qui est plus concrète en termes de discussion lors de réunions autour du volet navigation, par exemple, du Comité de concertation navigation où, il y a quelques semaines, on a fait une visite par bateau, petit bateau, entre Sorel et Montréal. On voulait voir qu'est-ce qui se passait en termes de navigation, la vitesse de navire, l'érosion, voir sur place les travaux de dragage, etc.

1930 Et on a pu voir, bon, la nouvelle flotte, tu sais, ce n'était pas... les bateaux n'avaient pas été appelés pour être là comme on était là. Donc, c'était une journée normale d'activités. Et les porte-conteneurs qui viennent au port de Montréal fréquemment, à vue d'oeil, ne faisaient pas beaucoup de vagues comparé à d'autres navires qu'on a vu passer, beaucoup plus petits mais avec un tirant d'eau incroyable, des barges qui vont dans les Grands Lacs, qui se promènent dans les Grands Lacs, etc.

1935 Donc, ça confirmait un peu ce que l'industrie nous disait en termes de: «Bien, écoutez, nos navires, ils font moins de vagues qu'auparavant, de par leur conception.» C'est vrai. Ils admettent aussi effectivement qu'il y a un travail à faire de sensibilisation auprès des pilotes pour réduire la vitesse.

1940 Il y a une certaine vitesse, c'est 7 ou 12 noeuds, je ne me souviens pas là, mais il y a un certain chiffre en-deçà duquel ils ne peuvent pas aller pour des raisons de sécurité. Donc, automatiquement, il ne faut pas aller plus bas que ça. Mais la plus haute vitesse, il y a des cas où un pilote peut être pressé par l'heure du jour ou le jour de la semaine, en certaines circonstances, et ce sont ces anomalies-là qu'ils veulent tenter de résoudre via d'abord un travail important de sensibilisation qui est déjà débuté.

Alors, moi, je suis tenté de donner la chance au coureur, mais il ne faut pas non plus jouer à l'autruche. C'est-à-dire qu'on demande au gouvernement: «Mais mettez quand même des lois puis appliquez-les», c'est-à-dire de vérifier la vitesse. S'ils le font, donc...

1950

Mais le problème est vraiment plus profond que ça. Parce que quand on regarde les différents navires qui passent - et là, je n'embarque pas dans tout le dossier des plaisanciers, parce qu'eux aussi sont une source importante comme la fonte des glaces ou les crues printanières, etc. - mais de par l'avis des experts, des îles qu'on a visitées, de celles qu'on accepte de sacrifier pour protéger d'autres derrière ou parallèles, il y a des choix importants à faire.

1955

Et de ce qui se passe dans les années actuelles, bien, c'est vraiment une ouverture pour un travail de concertation de l'industrie et des communautés qui sont prêtes à accepter cette zone tampon là, qui permet une analyse de la situation, donc bien comprendre ce qui se passe avant de poser des gestes, mais des gestes en équipe et non pas des mesures drastiques comme bloquer la voie maritime, par exemple, un dimanche, ou nous être obligés de faire des pressions quand notre mission c'est de travailler en concertation.

1960

Alors, il y a un vrai problème. La plus vieille flotte de navires qui est utilisée couramment, bien, c'est sur eux qu'il faut travailler. Puis ce n'est pas leur vitesse qui est en cause, c'est vraiment la forme de la coque, etc.

Mme GISELLE GALLICHAN, commissaire :

1970

Et le représentant, cet après-midi, faisait remarquer également que, parfois, il y a des conflits horaires avec les conventions, avec les débardeurs et que, bon. Alors, je présume que dans vos propos, il y a aussi cette approche auprès des employeurs qui sont les ports de Montréal, de Québec et etc., et les groupes syndicaux peut-être? Est-ce que vous voyez que ça doit aller jusque là?

1975

M. MARC HUDON :

1980

Absolument, absolument. Ils ont débuté le travail. Je ne peux pas mettre des mots dans leur bouche, là, mais le transport des matières d'Europe à ici, ça suit une cédule qui est quand même relativement technique, basé sur des cédules très serrées, alors -- mais il y a un travail qui se fait. Je note qu'ils sont de bonne foi parce qu'ils mettent quand même certains points qu'on a remarqués nous-mêmes.

1985	LE PRÉSIDENT :
	<p>Une dernière question. À lire votre document, on a l'impression que le Québec n'a pas occupé toute la place que vous estimez qu'il devrait occuper dans la gestion du Saint-Laurent. Est-ce que je me trompe? Vous avez une recommandation, vous dites:</p>
1990	<p>«Que le Québec s'assure qu'à court terme, il soit reconnu comme autorité au même titre que l'Ontario et les États impliqués dans la gestion de l'Accord sur la qualité de l'eau des Grands Lacs.»</p>
1995	M. MARC HUDON :
2000	<p>Absolument. Absolument. Absolument. Mille fois absolument. Moi, je peux parler de mon travail personnel pour représenter l'organisation que nous sommes et, du coup, la population du Québec, parce qu'on est là. Mais je nous sens très très très petits et très très très sous-représentés par rapport à des enjeux tellement importants, qui ne pourraient relever que de l'expertise et des connaissances que le gouvernement possède, puis de ses responsabilités. C'est leur responsabilité d'être les premiers là.</p>
2005	<p>Ils sont là, mais parfois ils sont là à titre d'observateurs. Parfois, ce sont des gens du gouvernement qui sont là à titre personnel. Ce n'est pas la meilleure façon de fonctionner. Moi, ce que je souhaiterais, c'est de voir un gouvernement du Québec qui se déplace, des groupes communautaires qui se déplacent, qui jouent leur rôle. On est là pour appuyer. On travaille tous du même côté, pour notre province ici.</p>
2010	<p>Mais dans un enjeu aussi important comme la gestion des niveaux d'eau, les changements climatiques, les discussions qui vont se faire sur l'Accord sur la qualité des eaux des Grands Lacs, mais quand on va là puis qu'il y a un représentant, qui fait un très bon travail, mais un représentant du Québec et un maire, monsieur Yoemans, le maire de Dorval, contre huit Américains et quatre Ontariens, puis il y a cent cinquante personnes qui sont arrivées via dix autobus, qui représentent des communautés sur les pourtours des Grands Lacs...</p>
2015	
2020	<p>Cette semaine, moi, je rencontre des gens pour les sensibiliser à ce fait-là, pour dire: «Écoutez, oui, par exemple, le gouvernement, l'autre jour, j'apprenais qu'ils font une étude pour les impacts, tels niveaux d'eau dans le Saint-Laurent vont provoquer tels impacts, tel niveau d'eau va provoquer tel impact», etc. Je veux dire, c'est bien de faire ça, mais ça, c'est une mesure en réaction à. On devrait plutôt être là-bas puis faire entendre notre voix au même titre que...</p>
2025	<p>Ce n'est pas aux instances communautaires à porter un fardeau que je considère relativement beaucoup plus important. On le fait, mais c'est de façon vraiment incorrecte.</p>

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2030 C'est ça la conférence des maires dont on nous a parlé hier, où vous dites qu'il y a le maire de Dorval? Est-ce qu'il est le seul du Québec qui soit là? On nous a parlé d'une conférence des maires du secteur Grands Lacs et amont du Saint-Laurent.

M. MARC HUDON :

2035 Il existe effectivement, à tous les deux ans, une conférence des maires des Grands Lacs et du Québec.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2040 Et qui est là?

M. MARC HUDON :

2045 Mais ce n'est pas de ça que je parlais, moi.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2050 Ah! bon, d'accord.

M. MARC HUDON :

2055 Moi, je vous parlais du... le bon terme, le Comité de contrôle international de la gestion des eaux du Saint-Laurent. C'est lui qui a le pouvoir. Il a été mandaté par la Commission mixte internationale pour appliquer le critère K, le critère X pour gérer les niveaux d'eau du Saint-Laurent, le débit à l'exutoire du lac Ontario.

2060 Donc, eux, leurs considérations, depuis la création de la voie maritime, ça a été la marine marchande, le trafic, le transport de la voie maritime, avoir une eau suffisante pour permettre le transport des navires et la production hydroélectrique. Et maintenant, nous, ce qu'on veut voir apparaître, c'est des considérations environnementales qui soient incluses là-dedans. Et c'est pour ça qu'on se déplace, qu'on en fait de plus en plus la promotion. Et là où on...

2065 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Et nous n'avons qu'un seul représentant élu?

2070 **M. MARC HUDON :**

2075 Sur cette Commission de gestion de contrôle des niveaux d'eau, il y a un hydrogéologue du gouvernement du Québec, monsieur André Carpentier, et un autre représentant qui est monsieur Peter Yoemans, maire de Dorval. Le reste, ce sont des gens du U.S. Army Corps, ils sont huit. Le Board est quatorze personnes, je ne veux pas m'avancer plus, puis quatre ou cinq ou six Ontariens.

2080 2085 Alors, je vous garantis que notre présence n'est pas négligeable ou négligée c'est-à-dire, parce qu'on a besoin d'être représentés là au Québec. Et dans l'assistance, comme ce soir, bien, quand on va là-bas, bien, c'est de voir beaucoup de responsables du gouvernement du Québec et de l'industrie. Le port de Montréal participe. Il y a certains maires, au niveau du lac Saint-Pierre, qui viennent aussi pour justement faire valoir leur point de vue par rapport aux impacts des niveaux d'eau dans leur coin de pays.

2090 2095 Par exemple, quand les décisions vont se prendre pour abaisser peut-être le niveau d'eau apporté par la crue printanière, vu qu'on a... là, j'entre dans des détails mais, par exemple, la rivière des Outaouais ne fait pas partie de l'Accord et il y a des pressions qui se font, on me dit, par les Américains pour que, vu que ça n'en fait pas partie, bien, on peut diminuer sur l'exutoire du lac Ontario puis les laisser se contenter de ce qui sort de la rivière des Outaouais, mais...

2100 2105 Donc, nous, comme petits représentants d'organisme, on entend des bribes d'information, mais on ne peut rien. Tu sais, on n'est pas les instances qui peuvent le mieux représenter les intérêts d'un Québec fort dans des dossiers aussi importants. C'est nos voisins, ces gens-là. Eux font de leur mieux, les gens en place, mais d'après moi, ils sont insuffisants, deux personnes.

2110 Avant, je pense, sur la Commission mixte - là, je vous parle de l'instance qui a été créée en 1902 ou 1903 - on a eu, pendant une couple d'années, monsieur...

2115 **LE PRÉSIDENT :**

Pierre Béland.

2120 **M. MARC HUDON :**

2125 ... Pierre Béland, qui avait fait un excellent travail, puis il a été enlevé. Puis il a été remplacé par je ne me souviens plus qui, là, mais on a perdu un gros canon.

2110 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Gould, je pense.

2115 **M. MARC HUDON :**

Ah! monsieur Gould, oui.

2120 **LE PRÉSIDENT :**

On va arrêter là, si vous permettez. Merci.

2125 **M. MARC HUDON :**

On vous remercie. Merci beaucoup.

2130 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, dix minutes de pause et on revient avec Isabelle Beaudoin et Éric Martin.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

2135 (REPRISE DE LA SÉANCE)

LE PRÉSIDENT :

2140 J'invite maintenant Isabelle Beaudoin et Éric Martin. Bonsoir!

Mme ISABELLE BEAUDOIN :

2145 Bonsoir! On ne fera pas la lecture exhaustive de notre mémoire, mais on va plutôt vous en faire un bref résumé. Par la suite, on pourra avoir un échange de questions et réponses.

2150 On va y aller, en premier lieu, pourquoi il ne faut pas exporter de l'eau. C'est Éric-Martin qui va vous en faire l'exposé, par la suite nous irons avec quelques recommandations, dont l'élaboration d'une politique, à laquelle nous vous donnerons, à titre de conseils, les principaux principes directeurs qu'on pense qui devraient figurer au sein de cette politique-là. Et par la suite, si jamais il y a une exportation de l'eau, on a certaines interrogations qu'on aimerait soumettre à la Commission pour que, si jamais il y a exportation, qu'on puisse voir qu'est-ce qu'on pourrait faire.

M. ÉRIC-MARTIN GALLANT :

2155 Bonsoir! Pourquoi ne faut-il pas exporter l'eau? C'est économiquement peu viable. C'est sujet à devenir une économie primaire. Il peut y avoir des répercussions déterminées sur les écosystèmes à court et à long termes. La prévision du débit et/ou du niveau des cours d'eau est spéculatoire compte tenu des changements climatiques. Puis il y a une méconnaissance dans l'interrelation du réseau hydrographique avec les nappes phréatiques.

Mme ISABELLE BEAUDOIN :

2160 Pour toutes ces raisons-là, nous avons certaines recommandations à faire à la Commission. En premier lieu, augmenter la participation du Québec dans la recherche sur les technologies de décontamination et de désalinisation de l'eau.

2165 Par la suite, nous suggérons un moratoire sur l'exportation massive de l'eau ou de toute dérivation de cours d'eau, période durant laquelle des études approfondies sur le réseau hydrographique devraient être faites.

2170 Par la suite, aussi, des études d'impact environnementales sur tout projet de dérivation ou captation d'eau douce devraient être également effectuées pour chacun des projets.

2175 Et finalement, l'élaboration d'une politique de gestion de l'eau au Québec devrait être élaborée.

M. ÉRIC-MARTIN GALLANT :

2180 Concernant les principes directeurs d'une politique québécoise sur la gestion de l'eau, nous avons retenu deux objectifs, le premier étant, dans l'optique du développement durable, préserver cette ressource naturelle. Et le deuxième objectif, c'est assurer l'approvisionnement en eau potable pour tous les résidants de la province.

2185 Les quatre principes de base de cette politique seraient au niveau juridique, écologique, moral et économique. En aucun temps, le principe économique devrait l'emporter sur un autre principe.

Mme ISABELLE BEAUDOIN :

2190 Concernant le principe juridique, nous avons pensé qu'on devrait, en premier lieu, réétudier les accords signés concernant l'eau au Québec et également l'obligation de garder un accès aux cours d'eau aux citoyens riverains des différents cours d'eau.

Nous avons également parlé des principes écologiques. Dans ces principes-là, on devrait fixer une qualité de l'eau minimum à travers le Québec selon des critères préétablis;

2195 ensuite, également, l'obligation de préserver la faune et la flore aquatiques des différents milieux marins au Québec; le cas échéant, lors de construction de toutes sortes près des rives, de navigation commerciale ou de plaisance et/ou de pêche, essayer d'atténuer les impacts négatifs sur les différents écosystèmes aquatiques.

2200 **M. ÉRIC-MARTIN GALLANT :**

Concernant notre principe moral, voir à ce que chacun des Québécois puisse jouir de cette richesse de façon raisonnable en fonction du développement durable.

2205 **Mme ISABELLE BEAUDOIN :**

2210 Pour les principes économiques: prioriser l'hydroélectricité à l'exportation de l'eau; participer à l'aide internationale dans les recherches sur le dessalement et la décontamination de l'eau à travers le monde; et finalement, l'exploitation économique, comme dit précédemment, de la ressource doit servir l'intérêt des Québécois en premier lieu et ne doit pas l'emporter sur aucun autre des principes de la politique de la loi sur la gestion de l'eau.

2215 **M. ÉRIC-MARTIN GALLANT :**

2220 Dans l'éventualité où il y aurait exportation d'eau, les exportateurs seront-ils capables de se restreindre uniquement au surplus des usines de filtration? Le motif et le volet économiques seront-ils le but premier de cette exportation? Et comment le gouvernement pense-t-il gérer cette exportation? C'était trois questions qu'on se posait suite à l'éventualité d'une exportation d'eau. Merci.

LE PRÉSIDENT :

2225 Alors, merci. Dans la deuxième catégorie de principes, vous parlez de principes du point de vue écologique. Vous dites: «Fixer une qualité de l'eau minimum à travers le Québec selon des critères préétablis.» De quelle eau parlez-vous? Parlez-vous de l'eau de surface? Parlez-vous de l'eau potable? Parlez-vous des rejets des eaux usées des usines de traitement? De quelle eau parlez-vous?

2230 **M. ÉRIC-MARTIN GALLANT :**

2235 On essaie autant que possible de tenir en compte tous les types d'eau au Québec, tant les eaux usées que l'eau potable. On sait très bien que plus l'eau est difficile à traiter par les centrales de traitement des eaux d'épuration, plus ça coûte cher.

Si on s'assure à ce que chaque usine qui rejette ses eaux dans les réseaux d'égouts pour être acheminées aux stations d'épuration, s'ils rejettent une eau de meilleure qualité,

ça risque de coûter moins cher à la population qui, via les taxes, paie le traitement des eaux usées.

2240

LE PRÉSIDENT :

Donc, vous voudriez une espèce de norme des critères que vous déterminez, des critères à plusieurs niveaux, donc des critères qui concernent l'eau potable?

2245

Mme ISABELLE BEAUDOIN :

Bien, principalement, en premier lieu, les rejets, ensuite les eaux usées, pour ce qu'on appelle le pH, la solubilité, les matières en suspension, pour qu'un seuil minimal de qualité soit à travers le Québec et qu'on s'assure que ce critère minimal ou cette qualité minimale rejetée au fleuve ou au cours d'eau pour les eaux usées soit -- en tout cas, une norme minimale. C'est difficile à dire une norme minimale, parce que là, à ce moment-là, les gens vont y aller au minimum. Mais avoir, en tout cas, un certain seuil d'une bonne qualité d'eau pour que, par la suite, les gens qui vont prendre cette eau-là puissent la traiter pour devenir eau potable, ça entraîne des coûts. Moins l'eau est de qualité, l'eau qui est rejetée, plus ça coûte cher à traiter.

LE PRÉSIDENT :

2260

Donc, vous vissez des critères de rejet là.

Mme ISABELLE BEAUDOIN :

Oui, principalement.

2265

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

Madame Gallichan.

2270

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

En jetant un coup d'oeil sur votre mémoire, j'ai eu envie de vous poser une question qui n'est pas traitée dans votre mémoire, mais je me disais: «Bon, il y aura là devant nous deux jeunes qui ont décidé d'aller dans le secteur de l'environnement dans leur formation.» Et après cela, j'ai lu le mémoire de madame McNeil, qui vous suit tout de suite après, j'ai vu qu'elle allait, elle, dans cette question-là. Alors, je ne voudrais pas qu'il y ait de conflit entre vous et madame qui va vous suivre, mais je vais quand même vous poser la question que j'ai envie de vous poser.

2280

Comment deux étudiants comme vous qui allez dans cette spécialité, comment voyez-vous l'organisation politique concernant l'eau au Québec? Aimeriez-vous ça avoir un ministère de l'Eau? Aimeriez-vous ça avoir une société d'État? Comment est-ce que la perception que vous avez, avec les connaissances que vous avez pour le moment et, comme nous, qui évoluent au fur et à mesure, là, l'image qui vous arrive, qu'est-ce qu'elle est, l'idéal?

M. ÉRIC-MARTIN GALLANT :

Je vous dirais que la perception que j'en ai pour l'instant, au Québec, la gestion de l'eau, dans la tête du gouvernement, je pense que ça n'existe pas. Monsieur Bégin, au printemps dernier, mentionnait que lors de la prochaine rentrée parlementaire, il devait prendre une décision par rapport au moratoire sur l'eau, déposer un document.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Il y a une loi qui est maintenant, je pense, presque rendue à la troisième lecture, si je ne me trompe. Je crois que l'étape de la Commission parlementaire est passée depuis quelques jours.

M. ÉRIC-MARTIN GALLANT :

Je suis surpris, ça a bougé.

Mme GISELE GALLICHAN, commissaire :

Ah! bien là, je suis là, moi...

M. ÉRIC-MARTIN GALLANT :

Pérez

Mme CISÈLE CALICHAN, commissaire

2315 i'ai quand même eu les nouvelles

LE PRÉSIDENT :

2320 C'est ça, c'est une des choses que je voulais dire. Dans votre mémoire, vous avez du retard, parce qu'il y a eu un moratoire pour les exportations en vrac.

M. ÉRIC-MARTIN GALLANT :

2325 Idéalement, ce serait au moins de commencer par une table de concertation où les gens du public pourraient être invités.

2330 Quand je dis «les gens du public», prenons juste l'exemple des MRC. J'ai eu une expérience assez enrichissante dans le passé. Dans la MRC où j'étais, ils ont décidé de former une table de concertation sur l'environnement. Pourquoi pas en créer une dans les MRC sur l'eau? Ce qui pourrait être bon. Puis je ne veux pas embarquer sur la question de la gestion des bassins, même si je suis contre, mais d'après moi....

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2335 Pourquoi?

M. ÉRIC-MARTIN GALLANT :

2340 C'est de mettre un autre organisme ou...

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

En créer un, créer un nouveau.

2345 **M. ÉRIC-MARTIN GALLANT :**

... une autre administration. C'est déjà assez lourd à gérer au Québec. Il faut restreindre ça au niveau des MRC, des municipalités autant que possible.

2350 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

2355 Mais ce que je voulais voir avec vous, c'est que, bon, en plus de tables de concertation qui peuvent être dans différents milieux du Québec, est-ce qu'au-dessus de tout ça, à l'Assemblée nationale ou au Conseil exécutif, vous pensez qu'il serait important d'avoir, soit par la voie d'un élu qui serait là, donc, soit un ministère avec un ministre de l'eau ou si, à votre avis - tandis que plusieurs nous ont suggéré ça aussi - une société d'État pourrait faire l'affaire?

2360 Qu'est-ce que vous voyez en haut de tout ça comme responsabilité au sujet de l'eau?

M. ÉRIC-MARTIN GALLANT :

2365 Pour ma part, il y a un ministère de l'Environnement. Je ne sais pas si ça pourrait rentrer dans son mandat, ou quoi que ce soit, ou tout simplement mettre quelqu'un attitré à ça dans leur ministère. On n'est pas pour créer des ministères juste pour le plaisir de créer

des ministères et donner des fonctions à des gens puis que ça n'avancera pas. C'est mon point de vue. Mais avec un peu plus de sérieux de la part du ministère de l'Environnement, il y a de quoi à faire.

2370 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Alors, qu'est-ce que vous répondez à l'objection que les cours d'eau et les milieux aquatiques ne correspondent pas aux limites administratives des MRC, par exemple?

2375 **M. ÉRIC-MARTIN GALLANT :**

Pour ce qui est des cours d'eau qui ne répondent pas aux limites administratives, moi, c'est pour ça que je suis un peu contre la gestion des bassins, parce que ça va en venir compliqué à diriger. Les MRC ont de la misère à rentrer dans leur cadre de plan d'aménagement de territoire.

2380 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Schéma d'aménagement. Ce que plusieurs nous ont suggéré, et ce qu'on a entendu d'ailleurs cet après-midi et ce soir, c'est des structures de coordination, des tables pour respecter les limites naturelles et qui donneraient lieu à un plan par bassin, lesquels plans seraient intégrés au schéma d'aménagement.

2390 **M. ÉRIC-MARTIN GALLANT :**

Puis qu'est-ce qu'on fait des nappes phréatiques qui sont très peu connues, que leur écoulement est très peu connu au Québec, puis bien souvent ne coulent pas nécessairement dans la même direction que les cours d'eau de surface?

2395 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Oui, oui, c'est la même problématique, tout à fait.

2400 **M. ÉRIC-MARTIN GALLANT :**

Moi, je mets un bémol sur la capacité de ces agences de bien gérer tout ça.

2405 **Mme ISABELLE BEAUDOIN :**

C'est pourquoi aussi...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2410 Je respecte votre point de vue. C'est parce que j'essaie de voir la logique. C'est pour ça que je vous pose d'autres questions, parce que je n'ai pas découvert encore la logique de la MRC comme gestionnaire de l'eau.

Mme ISABELLE BEAUDOIN :

2415 Pour renchérir un peu avec ce que monsieur Gallant disait, en ayant quelqu'un ou quelque représentant ou une section au ministère de l'Environnement sur protection de l'eau ou peu importe comment on l'appellera ultérieurement...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2420 Direction de l'eau.

Mme ISABELLE BEAUDOIN :

2425 ... ou la direction de l'eau, à ce moment-là, étant donné que le Ministère est au-dessus des MRC, etc., eux autres, en gérant l'eau et les nappes phréatiques, ça va régler le problème des «frontières» des MRC, puisqu'eux autres pourraient être l'autorité, le gestionnaire premier. Et les MRC pourraient travailler à ce moment-là en collaboration avec cette section-là au Ministère.

2430 Chacune des MRC voudra sûrement avoir son mot à dire sur les réseaux hydrographiques qui passent dans leur région, et je les comprends. Même si c'est juste pour l'eau potable, etc., je peux comprendre, c'est eux autres qui paient les taxes pour gérer leur eau. Donc, s'ils donnent leur avis, mais qu'il y a une autorité supérieure au Ministère qui met tout ensemble ces intervenants-là, à ce moment-là, on n'aurait pas la problématique des bassins versants ou les chicanes de MRC, à ce moment-là.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2440 Une chance qu'on n'a pas de préfet de MRC ici parce que vous venez de dire que le Ministère est au-dessus des MRC, lesquelles constituent des gouvernements régionaux et qui sont très jaloux de leur prérogative.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2445 Il y a un point que je voulais quand même de votre mémoire, vous dites à un moment donné que les surplus des municipalités devraient être... bon, j'aimerais premièrement retrouver la place.

2450 **Mme ISABELLE BEAUDOIN :**

C'est à la dernière page, dernier paragraphe.

2455 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

«Le cas échéant, si l'exportation de l'eau a lieu, le Québec devra utiliser uniquement les surplus des usines de filtration.»

Alors, c'est ça, expliquez-moi donc. Élaborez un petit peu là-dessus, s'il vous plaît.

2460 **M. ÉRIC-MARTIN GALLANT :**

On sait qu'à l'usine de Montréal, régulièrement, il y a des surplus d'eau au niveau de l'usine de traitement d'eau potable. Ce surplus-là pourrait servir, par exemple, à l'exportation. Au lieu d'aller puiser...

2465 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

À des fins commerciales?

2470 **M. ÉRIC-MARTIN GALLANT :**

... à des fins commerciales, mais surtout humanitaires plus que commerciales. C'est vraiment plus dans un but humanitaire que commercial, tant qu'à moi. C'est toujours, comme dans nos principes qu'on disait, il ne faut pas que l'économique l'emporte sur aucun autre principe dans nos principes. Puis le fait de le faire dans un but humanitaire, bien, quant à moi, c'est du développement durable, puis en même temps c'est de faire notre part pour le reste du monde.

2480 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Parce que comme je mentionnais un peu à mon collègue, ma mémoire faillit encore aussi, mais il me semble qu'il y a soit un règlement ou une loi quelque part qui fait en sorte que les municipalités ne peuvent pas vendre leur eau, faire de la commercialisation. Alors, c'est pour ça que je voulais un peu fouiller ça avec vous.

2485 **M. ÉRIC-MARTIN GALLANT :**

Ça, j'imagine, c'est au niveau du Québec cette loi-là? Parce qu'il y a un exemple, en Alberta, il y a une ville sur le bord de la frontière qui vend à peu près 17 millions... pas 17 millions, mais ça lui rapporte 17 000 \$ par année le fait de vendre son eau à une ville voisine aux États-Unis. C'est un peu comme ça qu'on pensait.

Mme ISABELLE BEAUDOIN :

2495 De toute façon, nous aimerais aussi également rappeler à la Commission qu'on est contre l'exportation de l'eau. Et notre but premier, si jamais il y a une exportation de l'eau qui se fait, ce serait principalement pour des raisons humanitaires et de façon temporaire.

2500 Si on regarde uniquement les coûts pour l'exportation de l'eau, on avait des exemples - si je peux retrouver les chiffres - mais grossièrement, juste pour 20 kilomètres de transport en Grèce, le coût de 1 mètre cube est de 1,50 \$. Donc, si on y va avec, disons, 200 000 mètres cubes, grossièrement, ça donne quand même pas loin de 300 000 \$ juste pour transporter 300 000 mètres cubes, ce qui est très très cher. Tandis que la technologie sur la désalinisation travaille de plus en plus et à des coûts moindres.

2505 Il y a aussi le fait que souvent les eaux usées dans les pays de développement peuvent servir, tout dépendant de ce qu'il y a dans les eaux usées, pour l'agriculture et pour arroser, qui fait qu'à ce moment-là moins d'eau potable est utilisée. Donc, la demande pour l'eau potable devient de moins en moins nécessaire pour l'exportation.

2510 Je pense qu'avec la technologie et si le Québec investit également dans cette technologie, dans cette recherche-là, pourrait aussi en même temps aider le côté humanitaire pour les pays qui ont besoin d'eau.

2515 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

2520 J'aimerais connaître votre point de vue sur l'exportation. On vient d'en parler. Le problème, c'est que ça m'apparaît être le discours de «je n'irai pas à Québec; mais si j'y vais, je vais prendre la route 20 et je pars à 10 h».

2525 Vous nous avez expliqué clairement qu'il y avait quatre ou cinq raisons pour lesquelles vous étiez contre l'exportation. Donc, vous êtes contre. Et après vous dites: «Dans le cas où il y aurait l'exportation, voici des conditions.» Donc, ça équivaut finalement à dire que vous êtes pas mal pour.

2530 **M. ÉRIC-MARTIN GALLANT :**

Non, on est contre et c'est assez ferme là-dessus. C'est parce qu'on se dit, si jamais le gouvernement décide de faire l'exportation d'eau, ce n'est pas à n'importe quelle condition.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2535 Mais vous êtes ici pour dire au gouvernement ce que vous souhaitez. Alors, si vous dites au gouvernement un message faible: «On ne veut pas d'exportation d'eau; mais si vous en faites, voici les conditions»...

M. ÉRIC-MARTIN GALLANT :

2540 C'est parce qu'on est quand même ouvert d'esprit.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2545 Oui, je vois ça. Une dernière question. Sur les milieux marins, vous avez mentionné: «Obligation de préserver la faune et la flore aquatiques des différents milieux marins au Québec.» Est-ce que dans votre esprit, ça inclut les milieux aquatiques?

M. ÉRIC-MARTIN GALLANT :

2550 Oui.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2555 Merci.

LE PRÉSIDENT :

2560 Sur l'accès aux cours d'eau, vous savez qu'il y a des cours d'eau où on peut se promener dessus, mais pour se promener dessus, il faut pouvoir s'y rendre. Est-ce que vous avez une proposition concrète? Avez-vous quelques suggestions sur l'accès aux cours d'eau?

Mme ISABELLE BEAUDOIN :

2565 Bien, plusieurs marinas, mais...

LE PRÉSIDENT :

2570 Parce que là, vous dites: «Obligation de garder un accès aux cours d'eau aux citoyens riverains.» Donc, vous obligez les citoyens riverains à laisser passer le monde sur leur terrain pour se rendre au cours d'eau. Est-ce que c'est ça votre conception?

Mme ISABELLE BEAUDOIN :

2575 Principalement pas le citoyen qui a son propre terrain. Je veux dire, il a quand même payé le coût de son terrain pour être sur le bord de l'eau. Mais qu'au moins les municipalités préservent un accès au cours d'eau propre, qu'il ne le vende pas à des compagnies qui, eux autres, vont l'exploiter pour justement faire soit de l'exportation, soit du détournement de cours d'eau, etc.

2580 Ce qu'on veut, c'est que chaque ville qui a un accès au fleuve ou à un cours d'eau, que les citoyens puissent avoir cet accès-là. Je pense que c'est une très belle richesse l'eau et que tout le monde devrait y avoir accès pour pouvoir en jouir pour la courte saison estivale qu'on a.

2585 **LE PRÉSIDENT :**

2590 Ça veut donc dire qu'il y aurait une obligation qui pourrait être faite, par exemple, aux municipalités de prévoir des accès publics à des cours d'eau qui font partie de son territoire.

Mme ISABELLE BEAUDOIN :

2595 Oui, exactement.

LE PRÉSIDENT :

C'est ça.

2600 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Est-ce que vous verriez la même disposition pour les lacs?

M. ÉRIC-MARTIN GALLANT :

2605 Définitivement, mais à la condition que si le lac est vierge, qu'on le laisse vierge, puis qu'on ne mette pas d'aménagement autour.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2610 Non, mais pour l'accès public?

M. ÉRIC-MARTIN GALLANT :

2615 Pour l'accès public, où il y a déjà des infrastructures d'installées, oui. De là à en développer d'autres, je n'ai pas d'idée pour l'instant là-dessus.

Mme ISABELLE BEAUDOIN :

2620 Peut-être pour renchérir sur ce que mon collègue dit, moi, j'aurais une très grande difficulté à accepter qu'on détruise des rives et des cours d'eau pour donner accès à des gens. Je crois que si le milieu est naturel et vierge, on doit le laisser tel quel, puisqu'ils deviennent de plus en plus rares. Mais s'il y a déjà une exploitation du cours d'eau quelconque, soit une marina, etc., il faut qu'elle soit disponible pour tout le monde.

2625 Le but n'est pas de détruire une partie de rive dans chacun des lacs du Québec pour que les gens puissent avoir accès pour mettre leur voilier, leur sea-doo, loin de là, mais plutôt que les gens puissent marcher au bord et puissent voir et jouir du paysage sans détruire le reste de la faune et de la flore, surtout près des rives. À ce moment-là, on va tout détruire. Ce n'est pas le but non plus de notre mémoire.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2635 En parlant des rives, vous avez un principe qui dit:

«Le cas échéant, lors de construction de toutes sortes près des rives, de navigation commerciale ou de plaisance et/ou de pêche, atténuer l'impact négatif sur les différents écosystèmes aquatiques.»

2640 Habituellement, on entend les choses: «Lors de la construction, protéger les milieux aquatiques». Vous, vous dites: «Le cas échéant, atténuer les impacts.» On sent que c'est beaucoup plus réservé comme mesure, «le cas échéant, atténuer les impacts» et non pas «lors de la construction, protéger les milieux aquatiques». Est-ce que c'est une nuance intentionnelle de la part des auteurs?

2645 M. ÉRIC-MARTIN GALLANT :

D'une certaine manière, oui. C'est parce que j'ai rarement vu une construction se faire sans qu'il y ait d'impact. Donc, l'important, c'est d'atténuer le plus possible au maximum, de viser un impact zéro.

2650 M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Mais de construction sur des écosystèmes aquatiques là. On parle de construction sur des écosystèmes aquatiques. C'est bien ça?

2660 **M. ÉRIC-MARTIN GALLANT :**

Le long des rives ou un dragage, tout simplement. Si on prend le dragage qu'il y a eu dans le fleuve l'automne dernier ou v'là deux ans, ça a remis toute la contamination en suspension parce qu'ils ont fait du brassage de sédiments. Il n'y a pas eu d'atténuation comme tel à ce niveau-là. Au contraire, ils ont laissé ça aller plus qu'autre chose. Donc, il faut atténuer.

2665 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

D'accord, merci.

2670 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci beaucoup. Et on va vous souhaiter de continuer à travailler dans ce domaine-là et à scruter. J'espère que vous lirez notre rapport et que vous le scruterez voir qu'est-ce qui est arrivé de l'ensemble des choses qu'on aura entendues. Vous avez touché des points qui nécessairement vont se retrouver dans notre rapport.

2675 **Mme ISABELLE BEAUDOIN :**

Merci beaucoup. Nous allons très certainement lire également le rapport final. Merci, au revoir.

2680 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, au revoir.

Madame McNeil, bonjour!

2685 **Mme LUCIE McNEIL :**

Bonsoir, monsieur Beauchamp, madame Gallichan, monsieur Genest! D'abord pour vous dire que les municipalités peuvent vendre leur eau mais ne peuvent pas faire de profit en vendant leur eau.

2690 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ça.

2695 **Mme LUCIE McNEIL :**

Réponse de monsieur Roger LaRoche, en arrière, notre prof de communication.

Donc, on se retrouve à l'automne. Je m'appelle donc Lucie McNeil. Je suis étudiante au Collège de Rosemont en performance environnementale des entreprises. C'est à ce titre-là que je vous présente mes quelques réflexions ce soir.

Je ne veux pas lire non plus mon mémoire. C'est une exigence de mon prof parce qu'on est en examen final, ce soir, nous trois.

Donc, c'est à ce titre-là que je me présente ce soir comme étudiante au Collège de Rosemont et également, comme vous le savez, comme ancienne directrice générale de la Fédération des associations pour la protection de l'environnement des lacs, FAPEL.

LE PRÉSIDENT :

Mais on a eu APPEL, RAPPEL, alors --

Mme LUCIE McNEIL :

Oui, je sais, on nous copie beaucoup dans l'Estrie de ce temps-là.

LE PRÉSIDENT :

Méfiez-vous, il y a un autre examinateur.

Mme LUCIE McNEIL :

Mes propos sont sur les agences de bassin, comme on en avait parlé au mois de mai, et surtout sur la participation des citoyens.

Dans mon mémoire, je cite le cas des Éboulements. Je cite aussi le cas du Val-Saint-François avec la ligne hydroélectrique d'Hydro-Québec. Et je voudrais rajouter, depuis dix jours, une mégaporcherie au lac Pohénegamook sur le tributaire du lac. C'est tout nouveau, c'est un problème particulier. Ce n'est pas particulier, mais pour le lac Pohénegamook, c'est très particulier quand on autorise une mégaporcherie sur un tributaire d'un lac comme le lac Pohénegamook dans l'Estrie.

Ce qui appuie une de mes conclusions, qui fait que vingt ans d'expérience en environnement des lacs m'amène à vous dire que les agences de bassin ne sont pas une solution au Québec. Les citoyens du Québec paient déjà beaucoup de taxes comme contribuables. On a un ministère de l'Environnement qui est moribond, qui ne fout pas grand-chose, qui avait un programme pour aider les citoyens, qu'il a fermé.

Il y a, au Québec, des milliers de citoyens qui sont propriétaires de chalets sur le bord des lacs et des rivières, ne les oublions pas, qui sont maintenant laissés à eux-mêmes,

presque, parce que quand on ne sait pas quoi faire d'eux autres, on les envoie à FAPEL. Il y a encore monsieur Lesauteur qui répond au téléphone, bénévolement.

2745 Je me dis qu'en quelque part, il y a sûrement moyen de prendre ce ministère-là avec tous ses fonctionnaires, de faire des modifications profondes à la culture du Ministère, d'y prévoir un service pour les citoyens, j'appellerais ça - je ne sais pas comment traduire en français - un «task force».

2750 **LE PRÉSIDENT :**

Un groupe de travail.

2755 **Mme LUCIE McNEIL :**

2760 Ah! plus que ça, monsieur Beauchamp, plus que ça. Le groupe de travail, là...

Il faut que ce département-là n'ait pas tous les pouvoirs, mais qu'il ait en quelque part une oreille positive quand ils interviennent auprès de leurs confrères. Il faut en quelque part que les citoyens aient ce que monsieur Léger, dans le temps - je ne me souviens plus où dans mon mémoire - il disait: «Les portes vous sont ouvertes, les citoyens ont enfin un ministère qui va les défendre», ce qui n'a pas été le cas du tout. Même si monsieur Léger a fait des pieds et des mains, ça n'a pas été le cas très vite.

2765 Donc, il y a certainement moyen. Et c'est ça, moi, en tout cas ce qui me fait vibrer encore aujourd'hui, c'est qu'en quelque part, au Québec, une agence indépendante du gouvernement du Québec, EPA américain, appelez ça comme vous voulez, qui soit redevable de l'Assemblée nationale, comme le Protecteur du citoyen monsieur Daniel Jacoby, pour défendre le citoyen.

2770 Nous, à FAPEL, nous avons été chez Daniel Jacoby pour défendre nos intérêts face à cette grande machine qui s'appelle le ministère de l'Environnement, et c'est évident que Daniel Jacoby, en environnement, il a assez de chats à fouetter avec le ministère du Revenu puis la Santé, etc., on a un peu passé à côté. Il n'a pas voulu s'impliquer là-dedans.

2775 Je me dis, en quelque part, s'il y a un groupe à l'intérieur de l'Agence de protection de l'environnement - le nom a peu d'importance - redevable à l'Assemblée nationale, avec un budget en conséquence et des pouvoirs qui vont avec, bien sûr, pour ne pas que ce soit juste consultatif, puis qu'à l'intérieur de ça, on forme les travailleurs, les fonctionnaires - ça ne s'appellera plus des fonctionnaires - en tout cas les employés à avoir une oreille positive pour le citoyen. Ça se peut, ça, il me semble en quelque part, que le citoyen retrouve cette oreille-là qu'on a perdu avec le Programme des lacs du ministère de l'Environnement.

2785 Au lieu de retaxer le citoyen pour faire une autre structure par-dessus celle des MRC, par-dessus celle des municipalités locales, où le citoyen ordinaire ne s'y retrouvera plus.

2790 Parce que quand il va y avoir un problème avec qu'est-ce qu'on va dire au ministère de l'Environnement: «Va voir ta municipalité. Si ça ne marche pas, va voir ta MRC. Si ça ne marche pas, va voir ton agence de bassin. Puis là, si ça ne marche pas, bien, qu'est-ce que tu veux?» Un autre palier, un autre tampon entre le député élu ministre et le contribuable électeur en bas. Là, il y a tellement de paliers que monsieur Tout-le-Monde, croyez-moi, je l'ai fait pendant quinze ans, on ne s'y retrouve pas.

2795 Juste un exemple. Vous avez sur le bord d'un lac - et j'en parle là-dedans - la Politique de protection des rives et du littoral. C'est une politique. On a demandé dans le temps, en 85, que ce soit un règlement cadre comme le règlement sur les installations septiques. Monsieur Lincoln, à qui on avait demandé ça dans le temps, n'a pas réussi à faire passer ça au Conseil des ministres. Parce que c'était quoi? Un irritant au développement économique. D'où ma grande difficulté quand on parle de développement durable.

2800 2805 Quand on me dit que la Politique de protection des rives et du littoral et des plaines inondables est un irritant au développement économique, j'ai de la misère à concevoir le développement durable. Mais mettons que mes cours avec monsieur LaRoche ont atténué un peu ce que je pense du développement durable. Et c'est tout en son honneur.

2810 2815 Toujours est-il que monsieur, en bas, est sur le bord de son lac et la Politique de protection des rives et du littoral nous dit sur le bord d'un lac, par exemple, qu'on a un zonage forestier; ça, ça relève de Ressources naturelles, c'est terrain public. On dit qu'il y a un zonage agricole, ça relève du ministère de l'Agriculture. On dit qu'il y a un zonage pour les villégiateurs ou les propriétaires, ça, ça relève de la Municipalité. Puis là, on a quatre, cinq zonages comme ça, qui fait que ce n'est pas la Municipalité qui a la juridiction sur tous ces zonages-là. Il faut aller au bon endroit et à la bonne porte.

2820 2825 Sinon vous allez, avec toutes les meilleures intentions du monde, vouloir défendre l'environnement et vous impliquer, vous pouvez monter des dossiers pendant des années, et ça m'est arrivé avec des gens et leur dire: «Vous n'êtes pas à la bonne porte. On recommence.» Qu'est-ce qui arrive à monsieur Tout-le-Monde quand je lui dis que son dossier épais comme ça, ça ne donne rien, c'est pour ça que ça n'avance pas? Il n'a pas frappé à la bonne porte. Et qui va lui dire de frapper à la bonne porte? Quand monsieur Lesauteur ne sera plus là pour leur dire à quelle porte cogner, qui va leur dire? Il n'y a pas un employé au ministère de l'Environnement qui leur dit. Il n'y en a plus de ça. Qu'est-ce qu'il fait monsieur Tout-le-Monde?

2830 Puis là, je parle juste des lacs parce que c'est ça que je connais, mais on peut aller à bien d'autres choses que ça. La mégaporcherie, on fait quoi? La personne qui nous a annoncé la mégaporcherie, c'est à cause de notre site web. Il nous a annoncé qu'il y avait une belle mégaporcherie. Comment ça se fait qu'on autorise une mégaporcherie sur un tributaire d'un lac?

2830 Est-ce que les agences de bassin, si cette activité économique avait été annoncée par le ministère de l'Environnement et supportée par le ministère de l'Environnement avec un CA du ministère de l'Environnement, si cette mégaporcherie-là était annoncée et vous avez une agence de bassin dans l'Estrie dans lequel se retrouve le lac Pohénegamook, est-ce que cette agence de bassin là aurait pu aller à l'encontre du ministère de l'Environnement et supporter le citoyen? Une question que je pose.

2835 Est-ce que cette agence de bassin aurait pu arrêter ce qui est arrivé aux Éboulements?

2840 Est-ce que l'agence de bassin aurait pu aider les gens à aller à l'encontre d'Hydro-Québec dans Val-Saint-François?

2845 Est-ce que l'agence de bassin va se donner ce mandat-là de protéger le citoyen?
Moi, j'en doute, fortement. Fortement.

Moi, ce qui m'intéresse...

LE PRÉSIDENT :

2850 C'est que je ne m'avancerai pas sur les agences de bassin, mais je vais m'avancer sur la proposition que vous, vous faites de cette agence autonome. Je veux en comprendre le fonctionnement. Parce que, d'une part, vous m'avez dit: «Ça doit remplacer le Ministère», puis après ça, vous m'avez dit: «Non, ça ne remplacera pas le Ministère.»

2855 **Mme LUCIE McNEIL :**

2860 Oui, oui, ça remplace le Ministère, quant à moi. Il n'y en a plus de ministère de l'Environnement quand il y a une agence de protection de l'eau au Québec. Ça ne donne plus rien d'avoir un ministère de l'Environnement. De toute façon, il n'existe pas.

LE PRÉSIDENT :

2865 C'est parce que là, vous m'avez dit: «C'est une agence qui a un budget, un pouvoir et qui a pour fonction de former des travailleurs dans le ministère de l'Environnement.»

2865 **Mme LUCIE McNEIL :**

O.K., bon, c'est mon vocabulaire qui est tout...

2870 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, vous me l'avez défini comme un groupe de travail qui a pour fonction de revamper le Ministère. J'essaie de voir l'institution que vous suggérez. Et si vous me suggérez une agence, en quoi elle est différente d'un ministère.

2875 **Mme LUCIE McNEIL :**

2880 Pas vraiment différente d'un ministère, en ce sens que les employés du Ministère font partie de l'agence. On fait juste un transfert. On détache complètement l'entité qui s'appelle ministère de l'Environnement.

2885 **LE PRÉSIDENT :**

Mais si c'est une agence, ça devient une chose qui a un conseil d'administration...

2890 **Mme LUCIE McNEIL :**

Oui.

2895 **LE PRÉSIDENT :**

... et qui est extérieur au gouvernement. Et là, quinze ans après, vous avez Hydro-Québec.

2900 **Mme LUCIE McNEIL :**

Oui. J'aime mieux Hydro-Québec que le ministère de l'Environnement.

2905 **LE PRÉSIDENT :**

Et vous aimez mieux une structure comme celle d'Hydro-Québec...

Mme LUCIE McNEIL :

2905 Oui.

2910 **LE PRÉSIDENT :**

... qu'une structure politique.

2915 **Mme LUCIE McNEIL :**

Oui, parce qu'à ce moment-là, je peux faire pression sur Hydro-Québec et Hydro-Québec, à mon expérience - parce que j'ai été sur la table de concertation du Plan de développement 1993-1996 - nous écoutait. C'est peut-être moins vrai avec monsieur Caillé là, mais ça ne fait rien, monsieur Caillé est sensible à l'image d'Hydro-Québec; monsieur Caillé est sensible au service qu'il rend au public. Monsieur Caillé, je peux lui écrire puis il va me répondre, ce qui n'est pas le cas du ministre de l'Environnement.

2920 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

2925 **Mme LUCIE McNEIL :**

Monsieur Caillé n'est pas un politicien élu et nos politiciens, malheureusement, de nos jours, ne sont plus sensibles à la pression du citoyen. Je ne sais pas où est-ce que ça a viré, là, mais ça a viré en quelque part. Mais ça, on ne l'a plus du tout.

2930 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Madame McNeil, est-ce que quand vous pensez à cette agence autonome, vous ne voyez que la portion eau ou si vous voyez carrément tous les secteurs actuellement couverts par le ministère de l'Environnement: le sol, l'air?

2935 **Mme LUCIE McNEIL :**

Je vois tous les secteurs et spécifiquement ceux du ministère de l'Environnement qui ont été redonnés aux différents ministères. Je pense au Transport, qui a son secteur environnement. Je pense à différents ministères qui ont recréé leur direction environnementale. Je voudrais concentrer tout ça dans une agence de protection de l'environnement, effectivement.

2945 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Vous avez tout à l'heure évoqué la démarche que vous avez faite auprès du Protecteur du citoyen et vous avez déploré le fait que, bon, monsieur Jacoby avait déjà beaucoup de chats à fouetter et, bon, il ne voulait pas nécessairement ajouter cette dimension puisqu'il y avait déjà quelqu'un d'imputable au niveau politique.

2955 **Mme LUCIE McNEIL :**

Je voudrais juste rajouter là-dessus, madame Gallichan, que monsieur Jacoby a fait son maximum. Je ne veux pas dire que monsieur Jacoby ne nous a pas aidés du tout, qu'il ne nous a pas reçus; bien au contraire.

2960 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Il en avait déjà plein les bras, c'est pour ça.

2965 **Mme LUCIE McNEIL :**

Mais Protecteur du citoyen et l'environnement, ça n'a pas l'air à aller de pair chez monsieur Jacoby. Bon, je peux comprendre que sa mission, que lui-même désire se concentrer plus sur la personne qui a un problème avec le ministère du Revenu, le Bien-être social, que le villégiateur qui gagne 55 000 \$ par année et qui veut des services au ministère de l'Environnement.

2970 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Mais ce à quoi je voulais en venir, est-ce que d'autre part, l'autre entité importante au niveau de l'Assemblée nationale, qui est un peu, au plan des chiffres et de la comptabilité, ce qu'est le Protecteur du citoyen, c'est-à-dire le Vérificateur général, est-ce que, je dirais, un service au niveau du bureau du Vérificateur général, où il y aurait le vérificateur pour l'environnement, est-ce que ça, ça pourrait être pour vous, tout en conservant comme --

2980 Bon, je crois que c'est le cas présentement au gouvernement fédéral, il y a un ministère de l'Environnement actuellement, mais il y a cette entité chez le Vérificateur général qui surveille et fait son rapport annuel comme le Vérificateur général, général ou global, si vous voulez, et lorsqu'un ministère ou lorsqu'il y a quelque chose au niveau du service public qui a une coche mal taillée au niveau de l'environnement, a le même type de rapport que le Protecteur du citoyen ou le Vérificateur général. Ça, j'aimerais vous entendre là-dessus.

2985 **Mme LUCIE McNEIL :**

Excusez-moi si je souris, mais le Vérificateur général, de toute façon, fait une étude du ministère de l'Environnement une fois de temps en temps, comme il fait l'étude parfois de tous les ministères, j'imagine.

2990 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Mais il couvre tous les ministères, celui dont je vous parle. Son rapport couvre l'ensemble de l'action gouvernementale.

2995

Mme LUCIE MCNEIL :

Moi, madame Gallichan, j'espère - peut-être pas de mon vivant mais en tout cas un jour - voir une agence de la protection de l'environnement indépendante du pouvoir politique redevable à l'Assemblée nationale, avec un service bien spécifique - et entendons-nous - mais bien spécifique pour le citoyen pour se retrouver à l'intérieur des dédales gouvernementaux quand il s'agit d'environnement.

Et que le Vérificateur ait des spécialistes environnementaux pour vérifier l'agence de protection de l'environnement, ça ne me cause aucun problème. Mais que vous me laissiez le ministère de l'Environnement avec un Vérificateur chez... non. Non. C'est du pareil au même pour moi.

C'est vraiment de couper, d'arrêter que le pouvoir politique considère l'environnement comme un irritant au développement économique. On a un ministère de l'Environnement qui est là pour protéger l'environnement, qu'il le fasse. Et si ça irrite... ou une agence de protection de l'environnement, vous allez me reprendre dans trois minutes. Je viens de répéter «ministère», puis c'est «agence» que je voulais dire.

Que l'agence, que les gestes qu'elle pose, que les opinions qu'elle émet, que ça irrite le ministère des Transports, le ministère de l'Agriculture ou le ministère des Ressources naturelles, c'est parfait, c'est excellent. Ça ne peut pas être mieux. En quelque part, il faut qu'il y ait quelqu'un qui irrite quelqu'un pour qu'on avance. Parce que ça, ça coule.

3020

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

C'est parce que vous faites un parallèle avec le Protecteur du citoyen. Le Protecteur du citoyen a un strict pouvoir de gestion des plaintes. Il n'a pas de pouvoir, comme l'EPA, de politique, d'acquisition de connaissances, de normalisation, de réglementation, de programmation, etc. Il ne gère que les plaintes. Donc, le modèle est partiel. Le seul point, c'est...

Mme LUCIE McNEIL :

3030 Bien, oui, parce que c'est le meilleur que j'ai pu trouver pour vous faire comprendre que... C'est plus comme l'EPA américain que moi, je vois dans ma tête, que simplement gérer les plaintes des citoyens.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

3035 Bon, d'accord, parce que le Protecteur du citoyen, effectivement, est nommé aux deux tiers de l'Assemblée nationale. Donc, ça, c'est le seul point de rattachement avec votre idée, j'ai l'impression.

3040 **Mme LUCIE McNEIL :**

Il est redevable à l'Assemblée nationale. C'est ça, moi, qui m'intéresse.

3045 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Oui, mais il ne faut pas oublier que l'Assemblée nationale, c'est un pouvoir politique.

3050 **Mme LUCIE McNEIL :**

Oui, tout à fait. Bien oui, mais...

3055 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Parce que vous dites: «indépendant du pouvoir politique», c'est pas...

3060 **Mme LUCIE McNEIL :**

Bien, oui, mais on a l'Assemblée nationale. On n'a pas Lucien Bouchard ou qui que ce soit qui est à la tête du gouvernement là. Parce que quinze ans, monsieur Genest, à FAPEL, j'en ai vu des mûres et des pas mûres, des vertes et des noires, et des rouges et des oranges.

3065 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Mais je veux juste vérifier...

3070 **Mme LUCIE McNEIL :**

Puis là, là, l'intervention du pouvoir politique dans le ministère de l'Environnement, je l'ai vu autant par-devant, par-derrière, et à un moment donné, ça ne se peut plus ça. On a une richesse naturelle à protéger, protégeons-là.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

3075 Donc, le modèle serait partiellement le modèle du Protecteur du citoyen. Parce que d'autres nous ont proposé un protecteur de l'environnement. Bon, madame Gallichan a fait référence au Vérificateur général, c'est le modèle canadien où il y a un commissaire à l'environnement qui fait partie du bureau du Vérificateur général; ça, c'est une formule.

3080 Il y a une autre formule qui a été évoquée devant nous, c'est un protecteur de l'environnement qui aurait à peu près le même rôle que le Protecteur du citoyen de recevoir les plaintes, de traiter les plaintes et d'avoir un certain pouvoir de règlement des plaintes, mais concernant l'environnement. Ça, c'est une autre affaire complètement. Avez-vous une opinion là-dessus?

3085 **Mme LUCIE McNEIL :**

3090 Juste gérer des plaintes en environnement, ça n'aide pas le citoyen. C'est bien, c'est un volet. Ce n'est pas le seul volet. Il faut que quelqu'un en quelque part les dirige à la bonne place pour qu'ils arrêtent... ces gens-là font de bonne foi un ouvrage bénévole de protection de l'environnement dans la plupart...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

3095 Oui, c'est parce que j'essaie de voir. Parce que même si vous aviez une agence qui remplacerait le Ministère, si on fait un parallèle avec l'agence américaine, ça ne joue pas un rôle de Protecteur du citoyen. C'est une organisation indépendante qui, effectivement, embête les ministères des fois, mais ça n'a pas un rôle de protecteur du citoyen par rapport à l'environnement.

3100 **Mme LUCIE McNEIL :**

3105 Moi, je vous dirais, à ce moment-là, on s'est très bien débrouillé. À la fondation du ministère de l'Environnement, en 1980, il n'y en avait pas de protecteur en environnement et on se débrouillait très bien avec les structures qu'on avait, parce qu'on avait une entité spécifique à l'intérieur qui était là juste pour monsieur Tout-le-Monde, pour les diriger, puis les conseiller, puis dire: «Tu t'en vas par là, puis tu t'en vas par là.»

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

3110 D'accord. Alors je comprends.

3115 **Mme LUCIE McNEIL :**

Pour moi, c'est, à mon avis... Je ne veux pas déresponsabiliser non plus le citoyen, je veux qu'il fasse sa part de travail là-dedans. Puis si on lui donne ce qu'il a besoin, une porte d'entrée, un numéro de téléphone, moi, je suis satisfaite.

3120 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Alors, c'est clair.

3125 Maintenant, la gestion par bassin versant, vous dites: «On n'a pas besoin d'agence de bassin.» Si je distingue l'agence de bassin qui serait une institution créée par la loi avec un pouvoir de planification et de taxation, selon le modèle qu'on entend, est-ce que par ailleurs vous pensez que la gestion par bassin versant, mise à part l'institution d'une agence, par exemple par des structures douces de concertation plus ou moins spontanées dans le milieu, est-ce que ça, c'est une idée à retenir?

3130 **Mme LUCIE McNEIL :**

3135 Je le savais que la question me serait posée et j'y réfléchis depuis très longtemps. Je suis étirée de part et d'autre. Étirée à gauche parce que c'est mon expérience de quinze ans qui me dit: «Non, ça n'a pas de bon sens, c'est trop gros», puis à droite... je vais juste finir.

3135 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Mais ça peut avoir la taille que les gens souhaitent. Il pourrait y avoir des...

3140 **Mme LUCIE McNEIL :**

Un bassin versant, monsieur Genest, c'est un bassin versant. Il y en a des plus grands; il y en a des plus petits.

3145 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Il y a des sous-bassins.

3150 **Mme LUCIE McNEIL :**

On pense à la taille des MRC; on pense à la taille... c'est sûr et certain qu'ils ne sont pas tous de la même taille.

3155 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Il y a des sous-bassins. Puis d'ailleurs, dans les modèles européens, il y a aussi des associations de lacs, des associations de rivières qui sont intégrées dans...

3160 **Mme LUCIE McNEIL :**

3165 Oui, et je vous reviens là-dessus tout de suite. Je me souviens, quand j'étais à la FAPEL, en 84, nous avons reçu les responsables de l'Agence de bassin de Suisse, qui étaient tout à fait découragés. Ils voulaient savoir comment on fonctionnait au Québec. Je leur ai expliqué tout notre système avec la Direction de l'aménagement de lacs et cours d'eau, puis FAPEL, puis bon, comment ça fonctionnait la synergie.

Pourquoi étaient-ils découragés? C'est parce que tout venait d'en haut et le citoyen recevait tout d'en haut, puis lui n'avait pas finalement d'interaction dans ça. Il n'y avait pas de place pour lui à la fin du processus.

3170 Ça ne veut pas dire qu'on copie intégralement ce qui se passe en Suisse, mais les gens de Suisse, et ça, ça m'a frappé - parce qu'on pensait déjà dans ce temps-là aux agences de bassin puis à la gestion par bassin versant au Québec - et je me suis dit: «Si ça ne marche pas en Suisse, est-ce que nous autres, on va se mettre encore à copier des modèles qui ne fonctionnent pas?»

3175 Et ces gens-là étaient des universités Suisse. Ils disaient: «Monsieur Tout-le-Monde en bas, ils sont tanné de nous voir arriver avec toutes nos études, puis tous nos plans directeurs, puis tous nos kits» quand ils sont, oui, consultés, mais finalement... consultatif, tu sais, je veux dire, ils n'avaient pas, en tout cas, l'impression que monsieur Tout-le-Monde en bas... monsieur Tout-le-Monde se plaignait qu'on ne l'écoutes pas, que l'oreille n'était pas là, qu'il n'y avait pas partie prenante, qu'il y avait juste --

3180 C'est vrai des fois que ce n'est pas des spécialistes, mais le GBS, j'espère qu'on va le retrouver un jour, le gros bon sens. La personne qui vit son problème ou qui vit le problème régional ou local, en tout cas...

3185 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

3190 Mais si on collait des oreilles d'écoute à nos fonctionnaires du ministère de l'Environnement, pensez-vous que ça pourrait marcher?

Mme LUCIE McNEIL :

3195 S'ils sont accolés actuellement comme ils le sont avec le ministre et etc., non, monsieur. Actuellement, sans service spécifique aux citoyens à l'intérieur du ministère de l'Environnement, oubliez ça. Et je sais, parce que j'ai encore des contacts particuliers au ministère de l'Environnement, c'est de pis en pis, oubliez ça. C'est le plancher des vaches. Il faut vraiment aller vivre au ministère de l'Environnement, en bas, pour le savoir.

3200 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

3205 Alors, si on parle de services aux citoyens, le ministre de la Fonction publique vient de déposer un projet de loi qui fait suite à une Commission parlementaire, qui s'appelle la Loi sur l'administration publique, qui a notamment pour objet de créer des unités autonomes de services.

Mme LUCIE McNEIL :

3210 Qu'est-ce que c'est?

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

3215 Des unités autonomes de services, des UAS, c'est des agences. Le mot «agence» n'existe pas dans la loi, mais c'est la formule des agences comme en Europe et aux États-Unis. Mais ce qui est proposé, c'est que des agences soient formées pour gérer les services directs aux citoyens avec une obligation de résultat et devoir d'imputabilité.

Mme LUCIE McNEIL :

3220 À qui?

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

3225 D'abord à l'Assemblée nationale. Et aussi, devoir de rendre compte une fois par année, par un rapport annuel et accessible au public. Il y a eu un certain nombre de méthodes, dont la déclaration - ils appellent ça une charte de services - la déclaration d'objectifs en début d'année et il y a une vérification en fin d'année. Il y a des comités de citoyens qui sont aussi impliqués. Mais ça, c'est uniquement pour les services directement rendus à la population. Les ministères publics garderaient les rôles d'orientation, de «policy making», c'est-à-dire définition de politique, de programme et de budgétisation.

3235 Alors, dans ce sens-là, on pourrait imaginer une unité autonome de services environnement Québec, mais elle rendrait quels services, selon vous? Parce qu'il faut que ce soit des services directs, mesurables, recevables par des citoyens et puis qu'on puisse en rendre compte.

Mme LUCIE McNEIL :

3240 Si vous m'assurez que ces gens-là qui s'occupent d'environnement spécifiquement - parce que, bon, on parle d'autres services mais on est ici pour la gestion de l'eau - ont une oreille favorable aux citoyens --

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

3245 Ça pourrait être dans les attentes de services, avoir une oreille favorable aux citoyens.

Mme LUCIE McNEIL :

3250 Vous savez, la synergie entre un groupe de personnes qui travaillent ensemble dans la même cause centrale, c'est aussi... je ne dis pas qu'en région, il n'y en a pas des gens du Ministère qui ont une oreille, il y en a sûrement. Je ne les connais pas, mais il y en a, j'en suis sûre. Il n'y a pas juste des mauvaises pommes partout.

3255 Mais il est bien important qu'au central, il y ait quelqu'un qui donne de l'idéologie à la base. C'est-à-dire qu'il y a 15 mètres de rive sur le bord des lacs et 10 mètres sur le bord des cours d'eau; on peut-tu, s'il vous plaît, garder notre 15 mètres et arrêter de tripoter dans la Politique de protection des rives? C'est le ministère des Affaires municipales qui nous a changé ça, suite à la recommandation du ministère de l'Environnement. Pour faire quoi? Hum! on est rendu à 5 mètres sur le bord des lacs. On a le droit de construire des piscines puis des cabanons sur le premier 15 mètres.

3265 Misère, où est-ce qu'on s'en va? 15 mètres sur le bord d'une richesse naturelle, ce n'est pas la fin du monde. Or, on change ça; on ne dit pas un mot. On descend ça aux MRC, qui mettent ça dans leurs documents complémentaires. Puis après ça, ça s'en va aux municipalités locales. Puis le citoyen qui veut se défendre contre ça, il faut qu'il réagisse à la MRC. Après ça, s'il n'est pas là, il faut qu'il réagisse à la municipalité locale, deux ans plus tard. Il faut qu'il suive ça à la lettre.

3270 Et expérience donnant, il n'y a pas grand-monde qui lisent ça des documents complémentaires de schéma d'aménagement, puis il n'y a pas grand-monde qui lisent leurs plans d'urbanisme. Malheureusement, c'est comme ça. C'est plate à lire, c'est dur à lire. C'est des lectures de chevet assez arides.

3275 Si en quelque part, et je répète, une vieille maîtresse d'école, il y a au central un «task force» qui donne de l'idéologie comme je l'ai connu, et qu'ils soient représentés ces gens-là dans les régionales, dans les régionales de l'agence indépendante du pouvoir politique, je n'ai aucun problème. Mais il me semble que ce serait extraordinaire au moins qu'on l'essaie. Mais en tout cas, c'est un voeu pieux.

3285 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Merci.

3285 **Mme LUCIE McNEIL :**

Merci.

3290 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, voilà pour la journée. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui veut utiliser le droit de rectification?

3295 **Mme LUCIE McNEIL :**

J'ai lu les verbatims. Pour FAPEL et les argents qu'on recherche, je ne sais pas trop pourquoi, mais on cherche l'argent qui a été versé à FAPEL pour les donner à je ne sais pas qui.

3300 FAPEL a été subventionnée par le ministère de l'Environnement, au début, à 25 000 \$ par année jusqu'à l'arrivée de Clifford Lincoln. On a couru après, mais on l'avait. À l'arrivée de Clifford Lincoln, on a eu un contrat de services en bonne et due forme, comme n'importe quel consultant, pendant quatre ans, pour faire les études techniques d'installations septiques, classification des rives et gérer les pépinières pour la régénération des rives. Après ça, ça a été fini, on n'a plus eu d'argent du ministère de l'Environnement. Oubliez ça, cherchez pas, il n'y en a pas.

3310 Alors, je ne sais pas qu'est-ce qu'ils cherchent les gens qui vous posent cette question-là? Je voulais rectifier ça. Il n'y en a pas d'argent, puis ce n'est même pas dans le même budget. Le contrat de services qu'on a eu dans le temps de monsieur Lincoln et après, ce n'est pas dans le même budget que les subventions discrétionnaires du ministre.

3315 **LE PRÉSIDENT :**

Bien non.

Mme LUCIE McNEIL :

3320 Ça n'a aucune commune mesure, là. Alors, il y a les argent de la Direction de l'aménagement des lacs et cours d'eau qui nous ont servi au contrat de services et il y a la subvention discrétionnaire du budget du ministre de l'Environnement, de ceux qui sont passés là.

3325 **LE PRÉSIDENT :**

Elle n'était pas dans son budget, mais c'était une subvention statutaire.

Mme LUCIE McNEIL :

3330 C'était statutaire. Ça a commencé à être statutaire, je vous dirais, avec monsieur Lincoln. Mais avant, c'était pression politique avec congrès annuel.

LE PRÉSIDENT :

3335 Mais oui. Puis en général, ce n'était pas 25 000 \$, c'était 50 000 \$.

Alors, on se voit demain, merci.

3340 *****

3345 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

Et, j'ai signé:

LISE MAISONNEUVE, s.o.

3350